



2009 RAPPORT DE DEVELOPPEMENT DURABLE



AGENCE DE L'EAU
ADOUR-GARONNE

ETABLISSEMENT PUBLIC DU MINISTERE
DU DEVELOPPEMENT DURABLE



Sommaire

p2	2009 – Adoption du SDAGE, du PDM et révision du 9^e programme
p3/5	Biodiversité, écosystèmes et milieux naturels …❖ Contribuer au bon état écologique et à la biodiversité …❖ Colloque “Les bons comptes des zones humides”
p6/12	Prévention des risques pour l’environnement et la santé, prévention des déchets …❖ Les mises en conformité ERU des collectivités se poursuivent …❖ Une diminution des pressions industrielles sur le milieu …❖ Pour garantir une eau potable de qualité pour tous …❖ La lutte contre les pollutions d’origine agricole
p13/16	Lutter contre le changement climatique …❖ Eau et développement durable : Erik Orsenna témoigne …❖ Une ressource limitée à partager …❖ Eau potable : vers une gestion économe
p17/20	Etat exemplaire …❖ L’Agence éco responsable …❖ L’Agence certifiée ISO 9001 …❖ Evaluation des politiques publique …❖ Vers une logique technico-économique …❖ Programme d’aide au développement
p21/22	Gouvernance, information et formation …❖ Démocratie participative et écologique …❖ Une information mieux partagée
p23/24	Bilan des aides
p25	Bilan des redevances
P26	Bilan financier
P27/28	Annexe F du contrat d’objectifs
P29	Organigrammes
P30	Composition du conseil d’administration

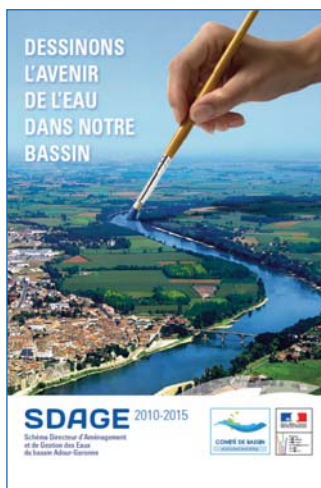
2009 - Adoption du SDAGE, du PDM et révision du 9^e programme

L'année 2009 a été consacrée en grande partie à la rédaction du schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) et du programme de mesures (PDM). Ces deux exercices qui ont largement mobilisé les services et les instances de l'Agence ont abouti à leur adoption par le comité de bassin le 16 novembre 2009.

Cette étape essentielle pour la vie du bassin représente un important et long travail des équipes de l'Agence, des instances, de la DREAL de bassin et de l'ONEMA, mais aussi des EPTB et des collectivités territoriales ; elle avait débuté il y a huit ans (secrétariat technique de bassin et secrétariats techniques locaux par sous bassins). L'année 2009 a été marquée plus particulièrement par la consultation des assemblées délibérantes des collectivités territoriales en début d'année, les dernières réunions des commissions territoriales en mai et juin et celle de la commission milieu naturel aquatique. A partir du mois de juillet, la commission planification a assuré la rédaction des documents finaux, fondée sur les consensus obtenus à l'issue de ses réunions, sur la base des propositions du comité de bassin intégrant les avis de tous les partenaires, du public et des assemblées locales.

La production des cartes d'état des eaux du bassin, établies sur la base des données issues principalement des réseaux de surveillance mis en place en application de la directive cadre sur l'eau, a été également achevée en 2009.

Une large mobilisation des services de l'Agence a été nécessaire, en particulier tout au long de l'année 2009 avant l'adoption, pour assurer la production de tous les documents qui précisent les orientations, les objectifs et les actions à mener pour la période 2010-2015.



Une révision à mi-parcours avait été annoncée fin 2006 lors de l'adoption du 9^e programme, afin de prendre en compte le SDAGE et le PDM associé.

Du fait, d'une part, de nouvelles orientations gouvernementales telles que le Grenelle de l'environnement, le Grenelle de la mer, le plan pour les agglomérations non-conformes à la directive sur les eaux résiduaires urbaines et, d'autre part, des difficultés de réalisation pour les années 2007 et 2008, la révision a constitué un chantier plus important que prévu, mobilisant les services de l'Agence et son conseil d'administration dès début 2009. Elle a porté sur l'équilibre financier du 9^e programme, les taux de redevances associés (notamment celles relatives aux prélèvements d'eau) et les modalités d'attribution et de versement de subventions et des avances (en particulier du dispositif d'aides aux agglomérations non-conformes de la directive ERU, rendu possible par l'emprunt de 95 M€ contracté auprès de la Caisse des dépôts et consignations).

À partir d'un débat d'orientation organisé en février 2009, le conseil d'administration et sa commission programme et finances ont, au cours de plusieurs réunions spécifiques, examiné divers scénarios. Le conseil a adopté le scénario final le 8 juin 2009 et l'a présenté au comité de bassin qui a donné un avis conforme le 6 juillet 2009.

Toutefois, à la demande des agriculteurs irrigants, le conseil et le comité sont revenus en septembre sur leurs délibérations pour modérer la hausse du taux de la redevance irrigation et ont réduit d'autant (0,3 M€) le programme d'intervention en faveur de la gestion quantitative.

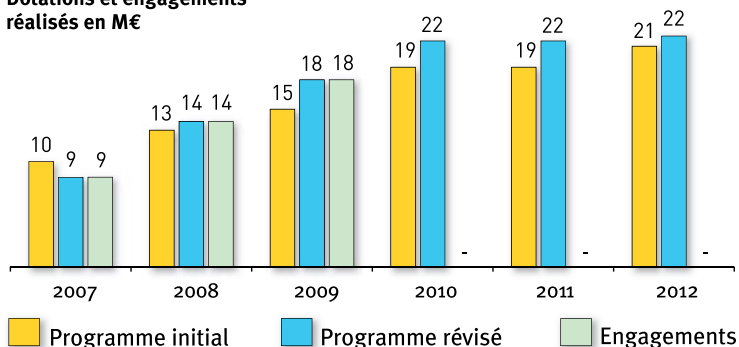
La révision du 9^e programme a été adoptée le 19 octobre 2009.

Biodiversité, écosystèmes et milieux naturels

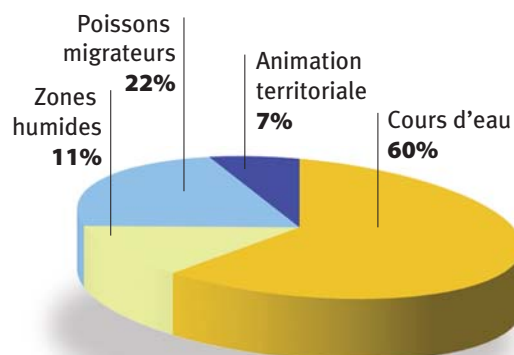
❖ Près de 18 M€ ont été consacrés à la restauration et à la gestion des milieux aquatiques.

L'Agence a confirmé les efforts déjà engagés en 2008 pour atteindre les objectifs de bon état des eaux de la DCE en 2015, notamment en terme d'hydromorphologie et de continuité écologique. L'année 2009 a en effet été marquée par une montée en puissance des opérations de restauration des milieux aquatiques, avec 17,8 M€ d'aides attribuées, soit environ 37% des aides « ressources en eau et milieux aquatiques » (contre moins de 20% en 2007 et 30% en 2008).

Dotations et engagements réalisés en M€



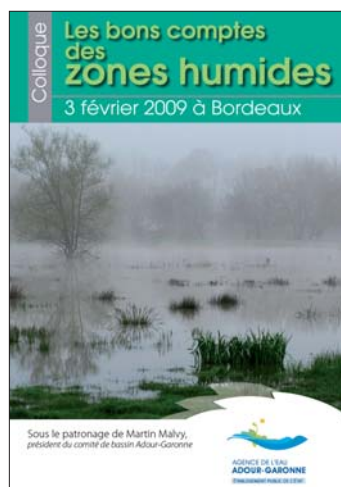
Répartitions des aides ligne 240



Courant 2009, l'Agence a développé ses relations en signant des conventions de partenariat avec le parc naturel régional du Limousin, l'ONEMA, le Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres.

Zones humides

Pour animer et constituer des réseaux de gestionnaires de zones humides, deux nouvelles cellules d'animation territoriale et de conseil technique aux gestionnaires de zones humides ont été créées : elles concernent le territoire du Parc naturel régional Périgord-Limousin et l'Aubrac et le Lévezou en Aveyron. 12 cellules interviennent donc sur le bassin où en 2009, plus de 3200 ha adhéraient à ces dispositifs.



748 ha ont été acquis avec l'aide de l'Agence, sur les marais de la Gironde et les marais littoraux, sur l'espace de mobilité de l'Adour et sur des zones de tête de bassin versant (Limousin, Pyrénées).

Par ailleurs, en février 2009, l'Agence a organisé un colloque « Les bons comptes des zones humides », à l'issue duquel, un accord cadre avec le conservatoire du littoral a été signé afin de mettre en commun nos modes d'intervention respectifs sur les zones humides.

Une large mobilisation des services de l'Agence a été nécessaire, en particulier tout au long de l'année 2009 avant l'adoption, pour assurer la production de tous les documents qui précisent les orientations, les objectifs et les actions à mener pour la période 2010-2015.

Gestion des cours d'eau

En 2009, 207 maîtres d'ouvrage conduisent des programmes pluriannuels de gestion de cours d'eau avec l'aide de l'Agence, pour un linéaire concerné de 18.226 km (55% du linéaire total de référence du bassin constitué des cours d'eau de plus de 10 km).

Continuité écologique / hydromorphologie

Afin de renforcer ses actions en faveur de la restauration de la continuité écologique des cours d'eau et disposer de moyens financiers supplémentaires, l'Agence a majoré à compter de 2010 le taux de la redevance des installations hydroélectriques de 50%.

Deux réalisations importantes ont bénéficié d'aides de l'Agence :

- la mise en œuvre de la dévalaison des saumons à Tuilières sur la Dordogne,
- la construction de la passe à poissons sur l'ouvrage de Crouin (16) où une station de vidéo contrôle a été mise en place pour assurer le suivi des migrations sur la Charente.



La mise en place de la dévalaison à Tuilières pour l'anguille et le saumon



L'aide accordée concerne la réalisation d'un masque métallique permettant d'orienter les jeunes saumons vers l'exutoire de dévalaison ; concernant l'anguille, le maître d'ouvrage a fait le choix de modifier la gestion de l'usine en arrêtant les turbines toutes les nuits des mois de septembre à décembre.

Des études de suivi permettront de valider le dispositif pour les saumons (au bout de 3 années d'activité) et de mieux cerner les conditions de dévalaison de l'anguille pour tenter de réduire la période d'arrêt des turbines (au bout de cinq ans).

Inondations

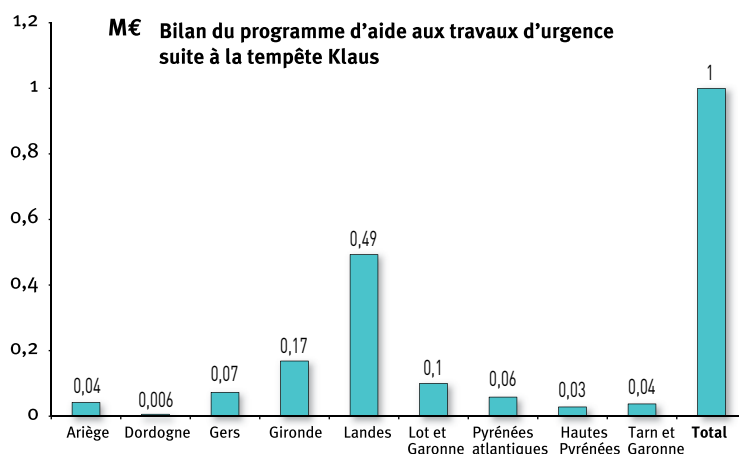
En matière de gestion des inondations, l'Agence a poursuivi son appui à la mise en œuvre du PAPI Lèze et a accompagné plusieurs schémas de prévention et autres études d'identification des champs d'expansion des crues.

L'Agence s'est mobilisée pour les sinistrés de la tempête Klaus.

L'Agence s'est mobilisée immédiatement, aux côtés de l'Etat et des élus locaux, pour faire face aux conséquences de la tempête du 24 janvier 2009.

Les aides étaient destinées aux maîtres d'ouvrage ayant à mettre en place rapidement des travaux de dégagement des cours d'eau notamment sur des secteurs à risque d'inondation. Les demandes devaient parvenir à l'Agence avant le 30 juin 2009.

Le bilan global est le suivant : 69 demandes d'aides pour un montant d'environ 1 M€.



❖ L'Agence a organisé un colloque sur les « bons comptes des zones humides »

Plus de 300 participants issus d'horizons variés (élus, associations, administrations, collectivités, agriculteurs, industrie...) se sont réunis à Bordeaux pour participer à ce colloque qui s'est déroulé dans le cadre de la journée mondiale des zones humides (le 3 février 2009).

L'objectif de cette journée était d'avoir une meilleure connaissance de ce que sont les zones humides et de prendre en compte la vie qui règne à leurs abords, leur histoire...

En second lieu, ce colloque a mis en exergue les coûts et bénéfices cachés des zones humides. Il a également mis en avant la nécessaire cohérence entre les politiques publiques, parfois contradictoires. Nous sommes au coeur de la problématique du développement durable : concilier l'environnement, l'économie et le social.

Il s'agit aussi d'imaginer de nouveaux modes de gouvernance. En effet, être seul à avoir raison ne sert à rien. Sur la base d'un diagnostic partagé, il faut savoir faire partager des convictions, être capable d'évoluer ensemble. En termes financiers, seule la puissance publique peut s'engager sur le long terme. L'Agence peut jouer ce rôle tout en ayant une vision de la solidarité à l'échelle du Bassin. Elle s'est d'ailleurs déjà engagée en accordant aux gestionnaires 2 millions d'euros d'aide par an pour gérer les zones humides d'Adour-Garonne. Et elle souhaite s'investir plus encore plus dans le cadre de son 9^e programme d'intervention.

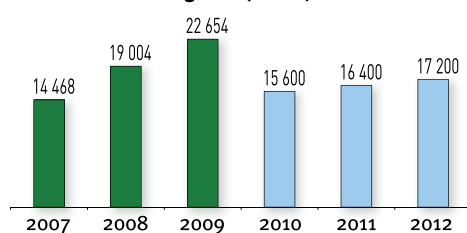
Le Grenelle de l'environnement lui confie de nouvelles responsabilités auxquelles nous devons faire face tous ensemble. Elle est là pour faciliter le débat, les rencontres, les synthèses, financer des politiques basées sur le long terme, au bénéfice de l'intérêt général.



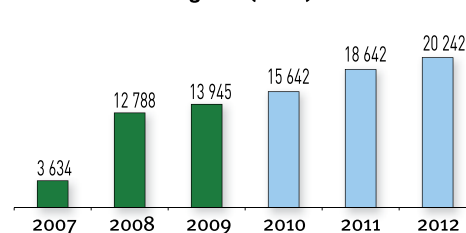
Gestion des milieux aquatiques : où en est-on ? Les objectifs du 9^{ème} programme :

17 200 km de rivières et 20 000 ha de zones humides doivent bénéficier d'un financement de l'Agence en fin de programme.

Linéaire de cours d'eau bénéficiant d'un financement Agence (en km)



Surface de zones humides bénéficiant d'un financement Agence (en ha)



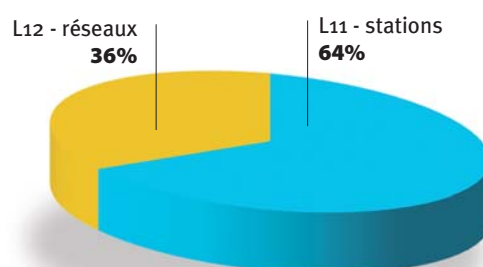
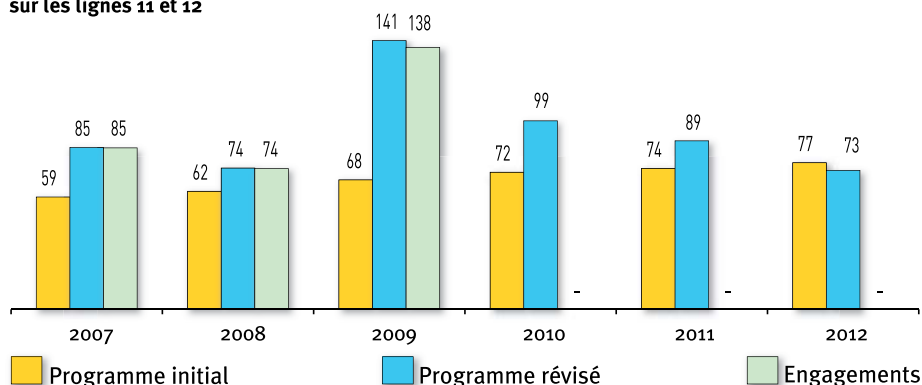
■ Réalisé ■ Objectif

Prévention des risques pour l'environnement et la santé, prévention des déchets

❖ Les mises en conformité ERU des collectivités se poursuivent

Près de 140 M€ d'aides ont pu être attribués en 2009, dont 77 M€ consacrés à la DERU pour accompagner 17 collectivités de plus de 2 000 EH dans leurs travaux de mise aux normes de stations. L'Agence a fait un effort considérable en dotant de 60 M€ supplémentaires les lignes 11 et 12 en 2009 (grâce à un prêt souscrit auprès de la caisse des dépôts et consignations).

Dotations et engagements réalisés en M€ sur les lignes 11 et 12



Comme prévu par la loi de 2006, la solidarité urbain-rural est importante : malgré les gros projets urbains financés, **80 % des dotations ont été consacrés aux communes rurales du bassin.**

Les derniers travaux de mise en conformité des stations d'épuration d'agglomérations soumises à l'échéance du 31 décembre 2000, Bordeaux Louis Fargues (33), St Pierre d'Oléron (17) et Lubersac (19) ont été engagés comme prévu dans le cadre du conventionnement établi fin 2007.

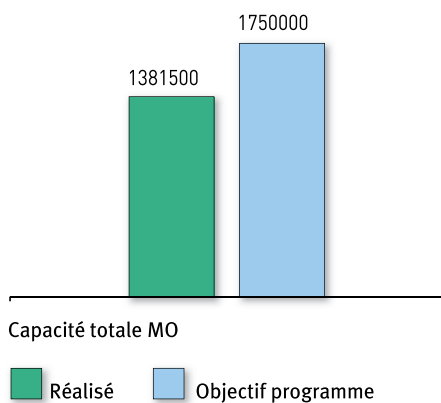


Enfin, dans le cadre de la révision de son 9^{ème} programme d'intervention, l'Agence a accéléré le chantier DERU : une augmentation des redevances et un emprunt complémentaire de 35 M€ permettront de répondre aux exigences de délai de la loi relative au Grenelle de l'environnement, et de traiter la non-conformité des agglomérations de 200 à 2 000 EH.

Assainissement : où en est-on ? Les objectifs du 9^{ème} programme :

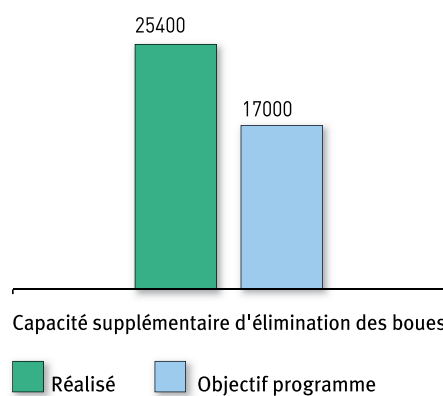
Créer une capacité épuratoire de 1 750 000 EH et une capacité de traitement de boues de 17 000 tonnes de matières sèches :

Création, amélioration et extension des stations d'épuration (en EH)



Soit 79% de l'objectif réalisé

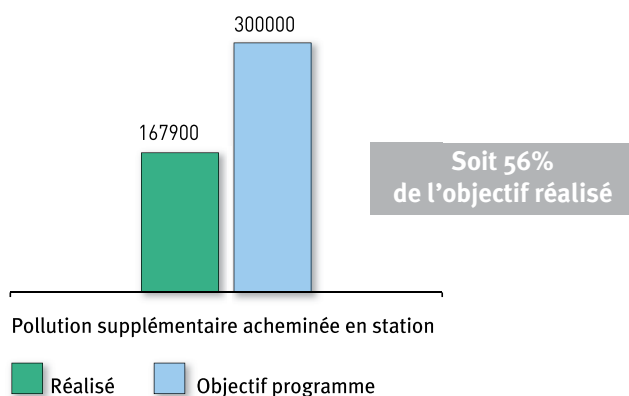
Création de capacité de traitement de boues (en tonnes de MS)



Objectif dépassé de 50%

Acheminer en station, via un réseau de collecte, une pollution de 300 000 EH :

Réseaux d'assainissement : pollution supplémentaire acheminée en station (en équivalent habitants)



Soit 56% de l'objectif réalisé



La nouvelle station d'épuration de Nailloux (31)

Nailloux a inauguré fin avril 2009 sa nouvelle station d'épuration. Elle a fait le choix de l'innovation en optant pour un procédé lui permettant de réutiliser l'intégralité des eaux traitées. En effet, elle a choisi une technique d'épuration de type « boues activées ».

La phase de séparation entre l'eau traitée et les boues résiduelles est assurée par des membranes. Les performances de cette filière très moderne permettent d'obtenir une eau traitée exempte de matières en suspension et de pollution bactérienne et contenant six fois moins de pollution dissoute qu'une eau épurée classiquement. Cette nouvelle station rejette les eaux traitées dans le ruisseau de la Thésauque, au débit naturel faible.

Ce nouveau procédé permet donc de ne pas polluer ce ruisseau par des rejets de station insuffisamment traités et de réutiliser les eaux épurées pour arroser les espaces verts.

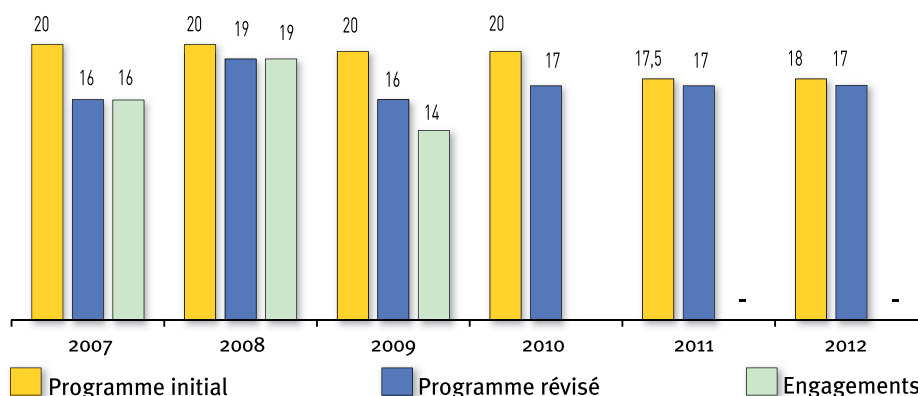
L'Agence a soutenu ce projet en accordant une aide de 0,9M€ pour un montant de travaux de 2,4M€.

Cette réalisation est très importante en termes d'exemplarité : à grande échelle, elle permettrait de réaliser des économies d'eau en réutilisant les eaux usées domestiques rejetées, au moins partiellement, dès lors que leur traitement garantit leur innocuité.

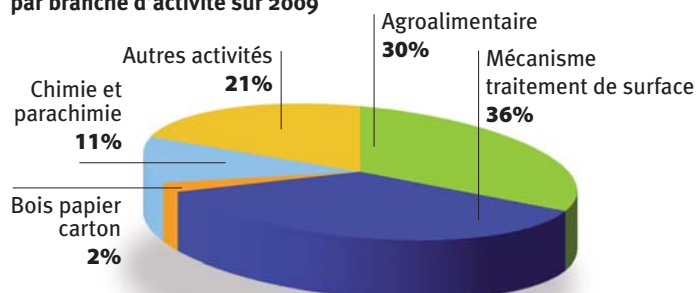
❖ Une diminution des pressions d'origine industrielle sur le milieu

La demande d'aide s'est réduite par rapport à 2008 avec environ 14 M€ attribués (contre 19 M€ en 2008). La situation économique des industries du bassin explique en partie cette baisse des interventions dans ce domaine. Près des 2/3 des interventions ont été réalisées dans les domaines de l'agroalimentaire et de la mécanique et traitement de surface.

Dotations et engagements réalisés en M€



Répartitions des aides par branche d'activité sur 2009



En 2009, l'Agence a poursuivi, en partenariat avec les organismes consulaires et certains syndicats professionnels, une action visant à réduire les déchets toxiques et traiter les pollutions des TPE et de l'artisanat.

Un premier bilan montre que les artisans sont sensibles à la démarche. Les objectifs annuels de collecte de DTQD fixés depuis les années 2007 sont atteints.

Toutefois, compte tenu d'une remontée de projets individuels disséminés, l'Agence a été amenée à recentrer son dispositif d'intervention sur des territoires à enjeu identifiés par le SDAGE, pour lesquels des actions de lutte contre les pollutions sont nécessaires pour atteindre le bon état des eaux.

Par ailleurs, les animations sont orientées vers la sensibilisation des collectivités pour mettre en œuvre une police des réseaux d'assainissement, par le biais des conventions de raccordement des PME et artisans. L'objectif est de contribuer à réduire et/ou diminuer les substances dangereuses rejetées dans les réseaux.

Afin d'affiner les connaissances issues du premier inventaire des substances dangereuses pour l'eau, une phase complémentaire de surveillance des rejets de l'ensemble des installations soumises à autorisation est imposée par voie réglementaire (circulaire du 5 janvier 2009). Les conclusions de cette surveillance pourront conduire à des actions de réduction, voire de suppression, des rejets de substances dangereuses ou ayant un impact significatif sur le milieu naturel. L'Agence a prévu un dispositif financier d'accompagnement auprès des industriels concernés.

Par ailleurs, l'Agence a initié un suivi renforcé des milieux impactés. Ce travail servira à définir, à l'échelle du bassin, les priorités d'intervention pour les actions de réduction des substances, afin de contribuer à l'atteinte du bon état des eaux.

Les effets de la crise sur les investissements environnementaux des industries d'Adour-Garonne

L'association des entreprises du bassin Adour-Garonne (ADEBAG) a réalisé, en mars 2009, une enquête de conjoncture dans le but d'évaluer l'impact de la crise actuelle à la fois sur l'évolution de l'activité des entreprises du bassin, ainsi que sur les investissements environnementaux, en particulier dans le domaine de l'eau. Cette étude a été conduite avec l'appui de l'Agence et le réseau des chambres consulaires de Commerce et d'Industrie du bassin.

Un questionnaire a été adressé à 650 entreprises du bassin Adour-Garonne. 50 entreprises ont répondu, se répartissant en autant de PME que de grandes entreprises.

ACTIVITE EN REcul

Le chiffre d'affaires subit, entre 2008 et 2009, une baisse de près de 6%, bien plus forte que celle enregistrée entre 2007 et 2008. Les effectifs, qui étaient restés stables entre 2007 et 2008, sont en diminution de 2% pour les PME et de 3,4% pour les grandes entreprises.

Le recours au chômage partiel en augmentation dès 2008 s'intensifie en 2009, 45% des entreprises envisageant d'y avoir recours contre 15% seulement en 2008.

FREIN SUR LES INVESTISSEMENT ENVIRONNEMENTAUX

A la différence des PME dont le taux d'investissement total reste stable voire en légère croissance malgré la crise économique, on observe le tassement des investissements dans les grandes entreprises.

Concernant les investissements environnementaux, dont 42% concernent l'eau, leur part dans les investissements totaux était de 20% en 2008. L'année en cours ne témoigne pas de tendances très marquées, même si on peut noter une légère inflexion à la baisse dans les projets d'investissements.

La baisse du nombre des grandes entreprises prévoyant un investissement dans le domaine de l'eau paraît conjoncturelle.

A la question : "la date de réalisation des investissements prévus est-elle actuellement avancée, maintenue, retardée, reportée ?", la grande majorité des PME indique qu'elle est maintenue, tandis que les deux tiers des grandes entreprises répondent qu'il entendent soit les retarder (investissement reprogrammé), soit les reporter. C'est vrai particulièrement dans les branches bois, papier, carton, chimie et industrie agroalimentaire.

A noter que les grandes entreprises, aux deux tiers, intègrent, dans le choix d'un investissement, ses effets sur la redevance perçue par l'Agence, mais que les deux tiers des PME n'en tiennent absolument pas compte.

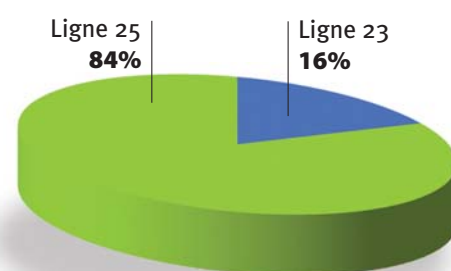
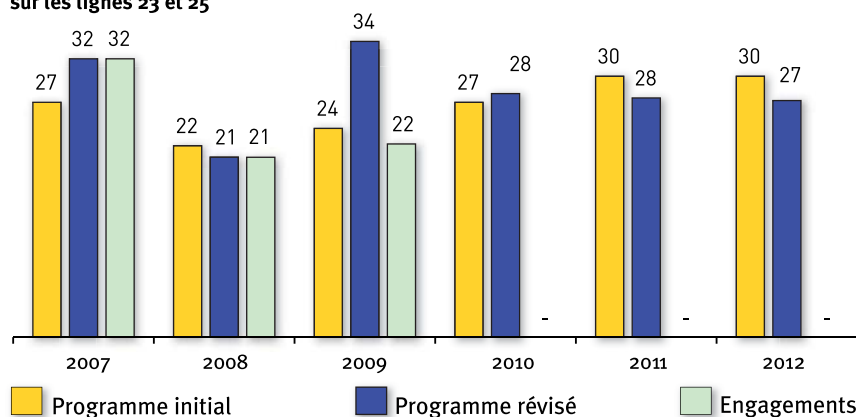
Par le biais de ce type d'études, l'Agence souhaite connaître l'impact de la crise financière sur les efforts des entreprises industrielles du bassin en faveur de l'environnement.

L'ADEBAG et l'Agence prévoient d'ailleurs de renouveler cette étude en 2010.

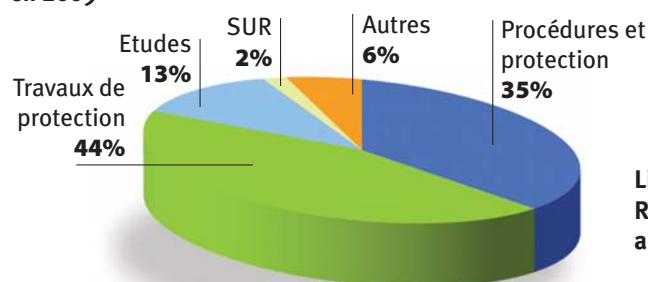
❖ Pour garantir une eau potable de qualité pour tous

22 M€ ont été consacrés en 2009 à la problématique « eau potable » sur le bassin :

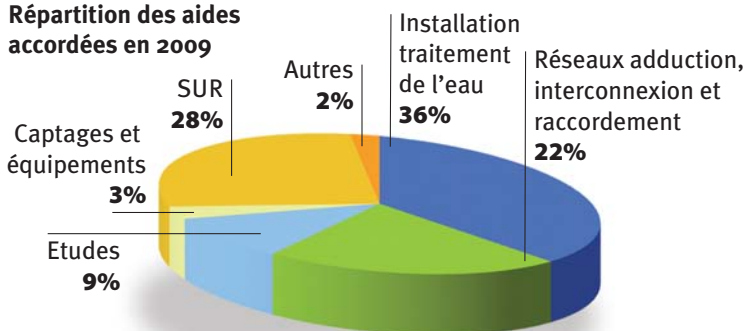
Dotations et engagements réalisés en M€ sur les lignes 23 et 25



Ligne 23 - Protection de la ressource
Répartition des aides accordées
en 2009



Ligne 25 - Eau potable
Répartition des aides
accordées en 2009



La protection des ressources en eau potable a continué de progresser significativement durant l'année 2009. Les "débits protégés" représentent plus de 68 % (données SISE-EAUX août 2009 - Ministère de la Santé, DDASS). L'effort est à poursuivre en particulier en région Midi-Pyrénées.

Le rythme des travaux visant la conformité des eaux distribuées respecte les prévisions. L'étude réalisée par l'Agence et la DRASS Midi Pyrénées a mis en évidence une bonne qualité globale de l'eau distribuée sur le bassin mais de nombreuses contaminations bactériologiques sur les départements ruraux situés en tête de bassin. Les missions liées à l'observatoire des services publics de l'eau et de l'assainissement sont confiées à l'ONEMA par la loi.

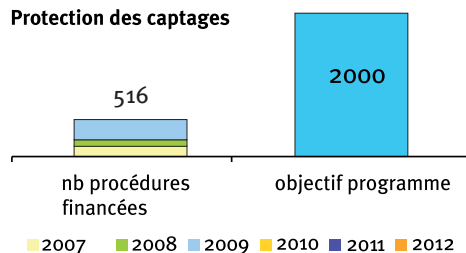
Dans l'attente de la mise en place de l'observatoire de l'ONEMA, l'Agence a réalisé une étude sur le prix de l'eau dans le bassin, rendue publique en juin 2009.

Enfin, l'Agence a assuré la maîtrise d'ouvrage de l'étude de définition de 50 captages. Notre intervention a toutefois été retardée par le délai pris dans le choix des captages Grenelle et par l'ajout, in extremis, de 7 captages complémentaires.

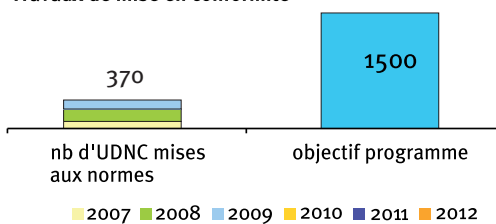
Eau potable : où en est-on ? Les objectifs du 9^{ème} programme :

Mettre en conformité 1500 unités de distribution non-conformes et protéger 2000 captages d'ici la fin du programme.

Protection des captages



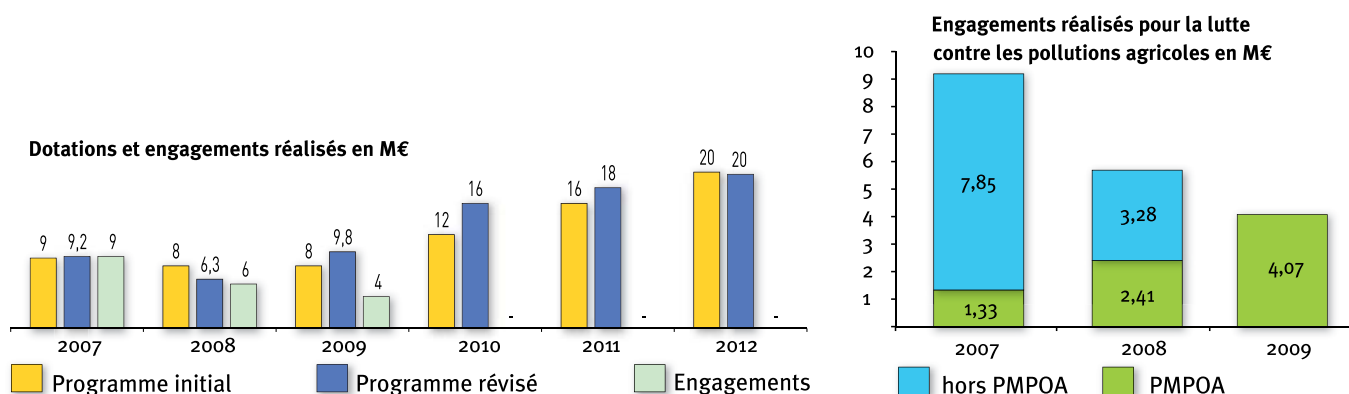
Travaux de mise en conformité



La protection du nombre de captages reste faible au regard des objectifs ambitieux de fin de programme, mais elle est plus importante en terme de débit protégé.

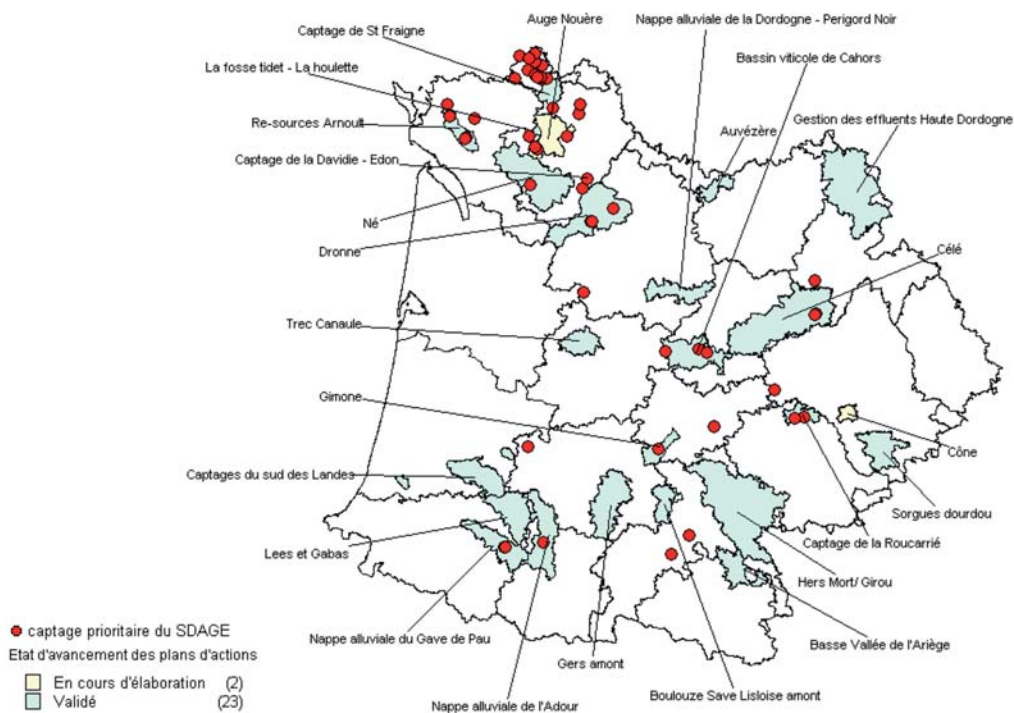
❖ La lutte contre les pollutions diffuses d'origine agricole

Ce sont au total 4 M€ qui ont été engagés par l'Agence sur la lutte contre les pollutions diffuses d'origine agricole, soit une augmentation de 70% par rapport à 2008 (hors PMPOA). Cet effort reste encore insuffisant au regard de l'état des eaux brutes destinées à l'alimentation en eau potable. Ce qui justifie le relèvement des dotations annuelles jusqu'en 2012 et un effort particulier sur les aires d'alimentation de captages prioritaires.



En 2009, l'effort de l'Agence dans la lutte contre les pollutions diffuses d'origine agricole et assimilée a porté sur la mise en œuvre des plans d'action territoriaux (PAT) de lutte contre les pollutions diffuses. 4 protocoles de PAT ont été approuvés, ce qui porte à 23 le nombre de PAT validés au 31/12/2009.

Etat d'avancement des PAT au 31/12/2009

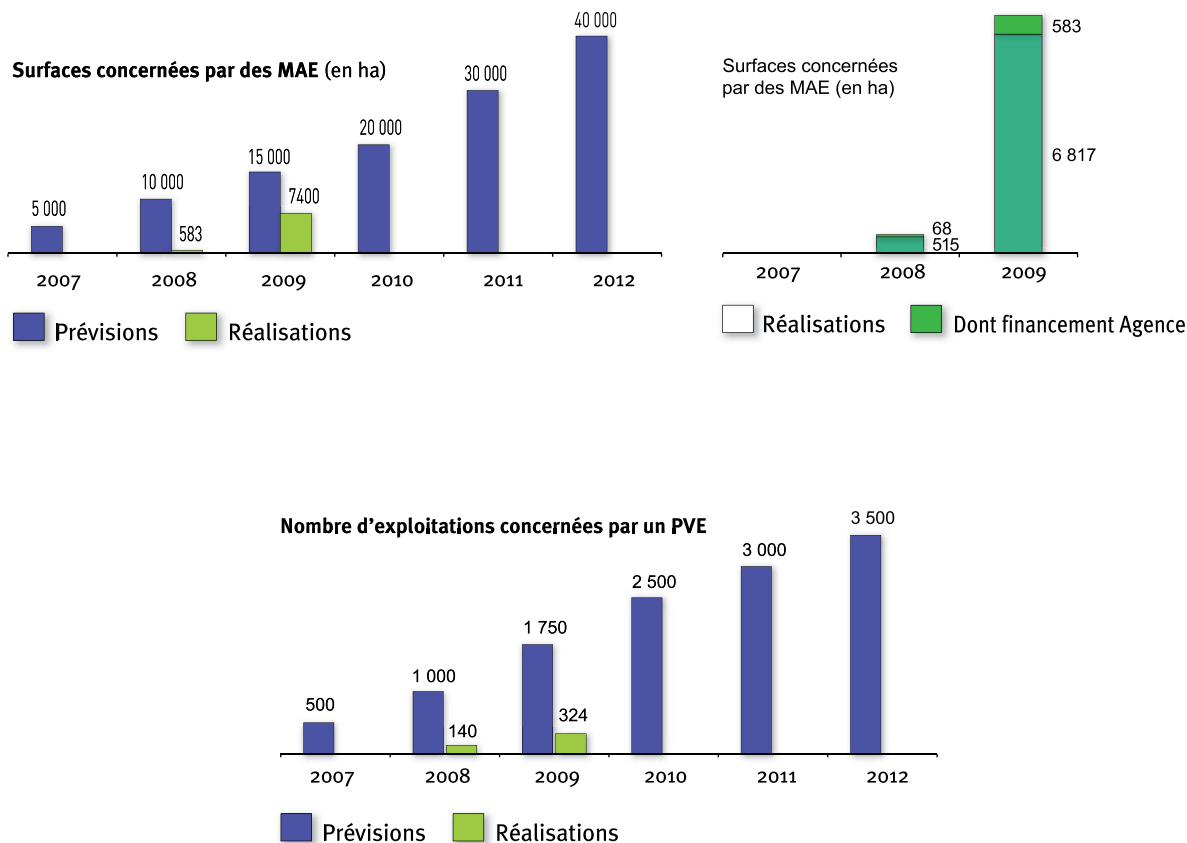


Pour 18 de ces PAT, l'enjeu prioritaire est l'eau potable, conformément aux orientations du conseil d'administration, pour des problèmes de nitrates et de pesticides dans les eaux brutes. Sur ces 18 PAT, 12 territoires englobent des aires d'alimentation de 23 captages devenus mi-2009 prioritaires au sens du SDAGE et du Grenelle de l'environnement, ce qui confirme un bon ciblage sur des territoires à réel enjeu eau potable.

3,4 M€ ont été consacrés à la mise en œuvre des PAT, soit plus du double du montant d'aide accordé en 2008. Une dynamique s'engage sur ces territoires, même si elle reste modeste. Le décalage financier concerne surtout les aides directes agricoles, les montants engagés au titre de l'animation territoriale et des opérations de conseil, formation, etc., étant conformes aux prévisions.

Maîtrise des pollutions agricoles : où en est-on ? Les objectifs du 9^{ème} programme :

40 000 ha de surfaces concernées par des MAE et 3500 exploitations concernées par le plan végétal environnement (PVE).



Sur le bassin, les surfaces contractualisées (MAE) et le nombre d'exploitations équipées (PVE) sont bien supérieurs aux seuls dossiers financés par l'Agence (les aides d'État et le FEADER ayant été consommés prioritairement).

Ce décalage a plusieurs causes possibles :

- Le retard pris dans les procédures de la politique agricole commune et du plan de développement rural hexagonal (PDRH),
- une sous-estimation du temps nécessaire à l'animation de terrain et, à l'inverse, une surestimation des enveloppes financières nécessaires

Au-delà de ces questions techniques, on peut surtout observer une faible volonté des organisations professionnelles agricoles de s'impliquer sur cet enjeu, considéré par elles comme mineur.

En revanche, le partenariat avec les coopératives agricoles, maillon clé dans le conseil aux bonnes pratiques, se renforce, et l'Agence a pris plusieurs contacts pour développer le partenariat avec les acteurs économiques des filières.

Par ailleurs, l'Agence a souhaité favoriser le transfert des pratiques de l'agriculture biologique vers l'agriculture conventionnelle, afin de développer l'agriculture économe en intrants. Dans les régions, l'Agence a initié et poursuivi des partenariats avec les acteurs de cette filière (Fédérations régionales de l'Agriculture Biologique, Chambres d'agriculture).

❖ Eau et développement durable : Erik Orsenna témoigne

Erik Orsenna, membre de l'Académie Française, était à l'Agence le mercredi 28 janvier 2009, pour animer une table ronde sur l'eau, suite à la publication de son dernier ouvrage « L'avenir de l'eau - Petit précis de mondialisation II » paru aux éditions Fayard. Bilan et prospective étaient à l'ordre du jour.

Martin Malvy, président du comité de bassin Adour-Garonne et Marc Abadie, directeur général de l'Agence, y avaient convié des scientifiques, des chercheurs, des chefs d'entreprise et des élus.

Le président Malvy donne le ton

Dans son introduction, le président a d'ores et déjà annoncé une suite : « C'est par cet ouvrage que nous inaugurons un cycle de conférences au sein de l'agence de l'eau. [...] Je souhaite qu'à terme, elle soit un partenaire incontournable et la référence sur toutes les questions relatives à l'eau dans le grand Sud-Ouest ».

Il s'est félicité que de nombreux scientifiques aient répondu favorablement. Il souhaite que l'Agence étende son champ d'investigation au-delà de ses préoccupations quotidiennes et soit pour eux un partenaire susceptible de les aider à faire connaître et à valoriser leurs travaux. « Je considère que sur les grands problèmes d'actualité, qui seront sans doute évoqués tout à l'heure lors de nos débats, le réchauffement climatique, la réutilisation des eaux usées, la récupération des eaux pluviales ou le dessalement de l'eau de mer par exemple, l'Agence ne peut rester en marge de la connaissance. [...] Rentrons-nous dans une période difficile, un cycle infernal ? Il n'est pas certain que nous soyons à l'origine de ces phénomènes mais faisons comme si c'était nous. »

Deux ans d'enquête

Erik Orsenna a rédigé son ouvrage à la suite d'une enquête qu'il a menée durant deux ans sur tous les continents. Le sujet est défini dès l'avant-propos : « Aura-t-elle assez d'eau, la planète, la planète malade que je vais laisser à mes enfants ? assez d'eau pour qu'ils boivent et se lavent ? assez d'eau pour faire pousser les plantes sensées les nourrir ? assez d'eau pour éviter qu'à toutes les raisons de faire la guerre s'ajoute celle du manque d'eau ? Un écrivain a ceci de particulier qu'il répond par un livre aux questions qu'il se pose. »

Des pages inédites sont publiées en feuilleton sur Internet (www.erik-orsenna.com/blog). La Neste y figure comme l'un des exemples pour l'irrigation.

Des petites phrases riches de sens émaillent cet ouvrage, comme par exemple « Bref, la solution miracle n'est pas de ce monde... Apprendre à se répartir l'eau, c'est apprendre à vivre ensemble. Un apprentissage d'autant plus efficace qu'on a l'obligation d'aboutir à des résultats. »

"Je suis un passeur, quelqu'un qui peut populariser..."

Erik Orsenna a conté, dans un amphithéâtre comble, sa passion pour l'eau, son périple de deux ans et quelques unes des « escales » qu'il en a retenues :

- le choléra à Calcutta ou à Dakar, dû au développement anarchique et accéléré de l'urbanisation et à l'absence d'hygiène. Donner de l'eau potable ne sert à rien s'il n'y a pas aussi d'équipements d'épuration ;
- Israël et la Palestine qui montrent combien « l'eau est le miroir réfléchissant les sociétés » ;
- le Nil bleu et le Nil blanc, avec la population galopante des trois pays limitrophes -Egypte, Soudan et Ethiopie- qui doivent se partager cette ressource. Un exemple qui montre que les risques de conflits ayant l'eau pour objet risquent de se multiplier ;
- la Méditerranée, notamment la Méditerranée occidentale, qui reste pour la France l'échelle de partenariat pertinente pour l'avenir (« la Méditerranée globale piétine ») ;
- les glaciers de l'Himalaya, qui font dire à certains que dans cinquante ou cent ans, le Gange ne serait plus qu'un fleuve saisonnier, ne coulant que six mois par an...

Cinq conclusions essentielles

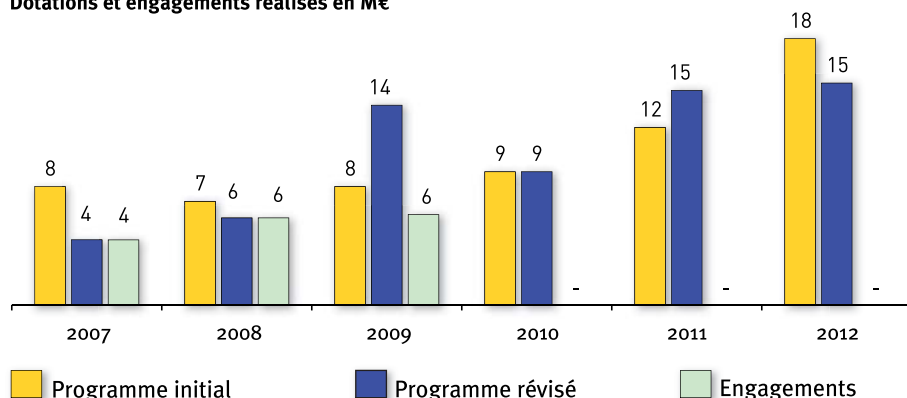
Il a clôturé son intervention en listant les cinq conclusions principales qu'il retient de ce voyage :

- le global n'est pas le local et l'eau appartient à une suite de systèmes indépendants. Pour lui, le système des agences de l'eau est l'un des « meilleurs au monde », avec des espaces pertinents, chaque sous bassin répondant à des logiques différentes,
- l'eau potable et l'assainissement doivent être liés,
- c'est toujours la politique qui a la dernière main sur l'eau, en cherchant notamment la relation qu'il y a entre secteur public et service public,
- souvent, la rareté de l'eau n'est pas une rareté physique mais « une paresse politique ». Ce qui est intéressant, ce n'est pas l'eau, c'est que les gens aient accès à l'eau,
- les questions d'eau imposent des équipements et des investissements qui s'inscrivent dans le long terme, souvent incompatible avec la durée des mandats des gestionnaires.
- La rivière, c'est la campagne à la ville

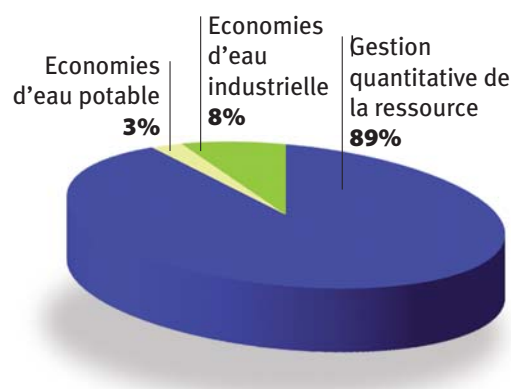
❖ Une ressource limitée à partager

6 M€ ont été consacrés à la gestion quantitative de la ressource en eau, aux économies d'eau à usage industriel et aux économies d'eau potable.

Dotations et engagements réalisés en M€



Répartition des aides 2009



Pour promouvoir les économies d'eau sur la bassin Adour-Garonne, l'Agence a financé 159 opérations pour limiter la consommation en eau.

L'Agence a aussi financé deux études sur deux canaux importants (canal St Martory et canal latéral Garonne) pour identifier les potentialités et les solutions pour réduire les prélèvements dans le fleuve Garonne.

L'élaboration, la mise en œuvre et le suivi/évaluation des plans de gestion des étiages (PGE) se poursuivent suivant les modalités d'actualisation et de révision définies par la commission planification. Les procédures de révision des PGE Adour, Neste, Garonne ont été engagées.

D'autre part, conformément aux orientations du comité de bassin en avril 2008, l'Agence a lancé une étude prospective sur le bassin de la Garonne pour analyser les grandes tendances du changement climatique, de l'évolution de la demande en eau et évaluer les incidences futures sur la gestion de la ressource en eau.

Fin 2008, le renouvellement de la concession de Campan sur l'Adour a intégré par arrêté préfectoral la fonction de soutien d'étiage pour un volume d'eau disponible de 2,8 Mm³ depuis le réservoir de Gréziolles.

L'ensemble de la mobilisation des volumes disponibles pour le soutien d'étiage depuis les réserves existantes à vocation hydroélectrique s'élève à 160 Mm³.

A noter pour 2010 un engagement pour la réalisation de cinq retenues de substitution sur la Boutonne amont pour un volume de 1,3 Mm³ en lien avec un fort enjeu AEP.

Sur les bassins non dotés de SAGE ou de plan de gestion d'étiage (PGE), ou dont les démarches nécessitaient une révision, l'Agence et la DREAL ont mené des études pour déterminer les volumes prélevables pour l'ensemble des usages, compatibles avec la ressource naturelle et artificielle disponible, conformément à la circulaire du 30 juin 2008 relative à la résorption des déficits quantitatifs en matière de prélèvements d'eau et gestion collective des prélèvements d'irrigation..

Ainsi, en décembre 2009, le volume prélevable était connu pour 250 périmètres élémentaires de gestion pour les futurs organismes uniques, couvrant la totalité de la ZRE (soit environ 2/3 du bassin Adour-Garonne) ce qui permettra aux préfets d'engager la concertation avec les usagers.

L'Agence a engagé en 2009 cinq études (bassins Garonne, Adour, Seudre, Auvignons-Gélise-Auroue, Hers mort-Girou) pour compléter la détermination des volumes prélevables sur l'ensemble de la ZRE.

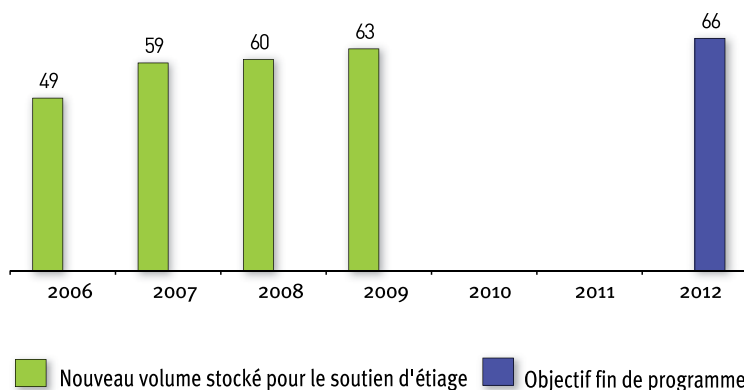
Le conseil d'administration a reporté en 2010 les discussions concernant les modifications des interventions de l'Agence pour accompagner la mise en place des organismes uniques afin de mieux connaître les nouveaux besoins d'aide dans ce domaine.

Les objectifs du 9^{ème} programme :

Pour tenir compte du rythme de mise en oeuvre des PGE/SAGE, les objectifs propres au 9^{ème} programme portent sur les volumes suivants :

- > économies d'eau : 15 Mm³
- > retenues de substitution : 10 Mm³
- > accords de déstockage : 10 Mm³
- > nouvelles ressources de soutien d'étiage : 15 Mm³

Nouveaux volumes stockés pour le soutien d'étiage (en Mm³)



❖ Eau potable : vers une gestion économe

L'Agence a organisé sur le thème « Eau potable : vers une gestion économe », un colloque fin juin, à Boé (47). Il a rassemblé plus de trois cents personnes, élus locaux, techniciens, représentants des usagers, organismes techniques et services de l'État. L'objectif de cette journée était d'apporter au public un éclairage sur les différentes mesures d'économies d'eau possibles dans une collectivité, sur les démarches nécessaires à leurs mises en oeuvre et sur l'efficacité de ces mesures. Cette manifestation s'inscrivait dans le cadre des projets de loi du Grenelle de l'environnement.

Les échanges confirment que la gestion économe de l'eau potable nécessite une bonne connaissance du contexte local, tant sur le plan environnemental que sur le plan économique. Il ne s'agit pas d'opposer ces deux notions mais bien de les intégrer dans nos réflexions

Cette journée représente la première étape des travaux à mener pour conserver la même qualité de service qu'aujourd'hui à savoir :

- une eau potable disponible 24 heures sur 24,
- de bonne qualité,
- garantie par l'Etat (contrôle des DDASS),
- à un prix accessible au plus grand nombre.

Ce débat devra être élargi à l'ensemble des acteurs (particuliers, collectivités mais aussi agriculteurs) tout en poursuivant les travaux avec des organismes « partenaires », les services de l'Etat et les collectivités territoriales.

Des économies à tous les étages :

Pour le particulier, diminuer sa consommation d'eau vise plusieurs objectifs :

- préserver la ressource,
- faire baisser sa facture d'eau, même s'il existe ici une limite compte tenu du niveau des coûts fixes à couvrir, proches de 80 %.

Il faut donc poursuivre la sensibilisation des consommateurs aux changements de comportement.

Les réseaux d'eau potable, des chantiers en perspective :

Pour les collectivités, le problème est d'une autre envergure puisqu'il s'agit de la gestion des réseaux de distribution.

Le bassin Adour-Garonne compte près de 190 000 km de réseau présentant un âge moyen de plus de 40 ans.

On estime à 700 M€/an les investissements nécessaires pour les réhabiliter (80 M€/an actuellement).

Qui paiera?

Les investissements lourds des collectivités nécessiteront des financements importants, car elles n'ont généralement pas fait l'objet de provisions pour le renouvellement de ces équipements.

Cette politique entraînera une augmentation du prix de l'eau qui approchera peut être à terme celui de certains pays du nord de l'Europe (plus de 5€/m³ en Allemagne ou plus de 6€/m³ au Danemark), mais la facture d'eau pourra toujours être maîtrisée par une utilisation plus économe de l'eau.

Pour en savoir plus : <http://www.eau-adour-garonne.fr/page.asp?page=3333>





L'Agence exemplaire

❖ L'Agence éco responsable

Par la mise en oeuvre de son programme d'interventions, l'agence de l'eau Adour-Garonne est déjà un acteur incontournable du développement durable.

Dans la foulée du Grenelle de l'environnement, la circulaire du Premier ministre du 3 décembre 2008 insiste sur le rôle exemplaire que doivent jouer les établissements publics dans leur fonctionnement quotidien au regard des achats courants, de l'éco-responsabilité, de la responsabilité sociale.

Cet engagement n'est cependant pas nouveau pour notre agence : depuis plusieurs années des améliorations ont été réalisées dans le but de réduire les consommations d'énergie, comprimer les coûts des achats ou encore collecter et recycler les déchets. En matière de transports, l'Agence a déjà mis en place, en 2009, son plan de déplacement qui incite les agents à prendre en priorité les transports en commun ou à co-voiturer. Avec ce "Plan Agence exemplaire", les engagements de l'Agence se précisent davantage en matière de développement durable.

Nous nous donnons des objectifs pour un avenir économiquement et socialement plus "propre".

Encadrer les achats, réduire les consommations, former les agents et s'affirmer socialement responsables sont les grandes lignes de conduite des fiches présentées dans ce plan.

Pour chaque grand thème identifié - les énergies et les bâtiments, les achats, les transports, l'environnement du travail...- plusieurs orientations sont définies pour minimiser notre impact sur l'environnement.

Avec des mesures faciles à mettre en oeuvre où le bon sens rime avec la bonne volonté. Avec également des études ou actions plus complexes à mener, sur lesquelles l'engagement de tous est nécessaire.

Après la certification ISO 9001 de notre système de management, c'est la norme ISO 14001 en management environnemental que nous visons d'ici la fin 2010. Aujourd'hui, s'engager dans cette démarche c'est aussi affirmer notre volontarisme en matière de développement durable auprès de nos administrateurs, nos redevables et le grand public.



L'Agence s'engage aux côtés de Tisseo afin de promouvoir le covoiturage auprès de ses salariés

Actrice de premier plan dans la mise en oeuvre de politiques et d'actions relatives au développement durable, l'Agence a signé le 14 septembre 2009 une convention avec Tisseo afin de mettre en place un service organisé de covoiturage au profit des salariés de l'agence.

Cette convention, signée par Marc Abadie, directeur général de l'Agence et Stéphane Coppey, président de Tisseo, s'inscrit dans un plan de déplacement d'entreprise visant à diminuer la part de la voiture dans les déplacements domicile-travail et professionnels. L'Agence qui participe déjà au financement des abonnements Métro et bus de ses salariés à hauteur de 50%, entend, avec ce nouveau service, inciter aux changements des comportements.

❖ L'Agence certifiée ISO 9001

Après la description des processus de l'Agence (2007) et la mise en place du dispositif d'amélioration continue (2008), l'année 2009 a été consacrée à la consolidation de la démarche dans nos pratiques, en vue de la certification, avec :



1. l'ajustement des processus compte tenu :

- des nouveaux pilotes (2/3 des processus ont changé de pilote en 2009) ;
- des constats de l'audit à blanc réalisé en avril 2009 qui nous ont permis d'identifier les actions d'amélioration à intégrer dans les processus.

2. le déploiement de la démarche :

- des réunions d'informations ont été organisées dans tous les départements (18 réunions, plus de 200 participants) ;
- le dispositif de signalement des dysfonctionnements et des suggestions a été simplifié pour permettre une plus grande appropriation par les agents (9 signalements en 2007, 19 en 2008 - 35 en 2009) ;
- une meilleure compréhension par les agents des bénéfices de la démarche et un plus grand intérêt à son évolution (8 700 pages consultées sur l'intranet qualité en 2007, 12 000 pages en 2008, 17 000 pages en 2009).

L'évaluation externe de notre dispositif d'amélioration continue par la société SGS s'est déroulée en novembre 2009 et s'est conclue par l'obtention de la Certification ISO 9001 version 2008 pour l'ensemble des activités de l'Agence (siège et délégations).

L'action de l'Agence dans la sphère de l'environnement et du développement durable devrait pouvoir se concrétiser, d'ici la fin 2010, par une certification ISO 14001.

... Evaluation des politiques publiques

L'évaluation des politiques publiques est aujourd'hui indispensable pour s'assurer de la bonne utilisation des fonds publics. Après avoir créé un poste d'expert en évaluation des politiques publiques, l'Agence a défini en 2009 la stratégie d'évaluation des politiques publiques qu'elle va conduire à partir de 2010, jusqu'à 2012.

En 2010, deux thèmes devraient être plus particulièrement examinés : les politiques d'assainissement des collectivités et des industries, et celles concernant la restauration et l'entretien des cours d'eau.

Cette évaluation est importante pour rendre la politique de l'Agence plus efficiente, plus acceptable, plus cohérente avec les politiques publiques de l'eau de nos partenaires.

Par ailleurs, l'Agence, engagée dans une politique et des actions orientées sur des résultats, doit disposer des moyens pour s'assurer de l'obtention des résultats prévus. Dans ce cadre, le tableau de bord de pilotage est un outil privilégié de suivi et de conduite de ses actions ou de ses processus qui permet de mesurer le degré de réalisation des objectifs fixés et de corriger, le cas échéant, la mise en œuvre pour atteindre effectivement ces objectifs.

Conçu selon deux axes complémentaires (action / processus), le dispositif mis en œuvre à l'Agence repose sur les tableaux de bord opérationnels (actions de l'Agence) et les tableaux de bord des processus du système de management de la qualité (SMQ) (cf 5B).

Au cours de l'année 2009, le tableau de bord de pilotage (qui avait été envisagé à titre expérimental en 2008) a été entièrement refondu pour en faire un tableau de bord de pilotage opérationnel de la direction générale. Conçu selon 8 axes de pilotage (SDAGE-PDM, aides, planification, redevances, contrôles, moyens financiers, communication et RH), il comporte 32 indicateurs. Mis à jour trimestriellement, il est opérationnel depuis le début 2010.

... Une montée en puissance des attentes sur la question des évaluations économiques

Sous l'impulsion de la mise en œuvre de la DCE, et plus généralement avec la volonté de plus en plus forte d'insérer une logique d'évaluation dans les politiques de protection de l'environnement, on assiste à une montée en puissance des attentes sur la question des évaluations économiques.

Pour y répondre en 2009, l'Agence a souhaité promouvoir 3 axes de travail :

la réalisation d'évaluations économiques appliquées pour apporter des réponses immédiates et concrètes aux acteurs du bassin.

Ces études ont permis de :

- chiffrer le coût du programme de mesures et ses impacts macro économiques,
- faire une évaluation économique des services rendus par les zones humides,
- réaliser des analyses de coûts disproportionnés,
- effectuer une analyse économique du SAGE estuaire Gironde.

le développement d'un programme de recherche ambitieux pour progresser durablement et anticiper les futurs besoins.

En complément des actions menées au niveau national par l'ONEMA, l'Agence a souhaité se rapprocher des équipes de chercheurs Toulousains de renommée internationale en économie ; elle a ainsi signé fin 2009 une convention de partenariat avec Toulouse School of Economics qui va se traduire dès 2010 par :

- le développement d'axes de recherche : analyse économique de l'impact des pesticides, analyse des instruments économiques mobilisables pour une meilleure gestion de la ressource en eau,
- des actions de sensibilisation / formation.

Un effort de sensibilisation soutenu pour faire partager de nouveaux modes de raisonnements, les résultats obtenus, les enseignements qu'on en tire.

L'Agence a ainsi développé des actions de sensibilisation et de formation :

- en interne : un effort particulier a été accordé pour promouvoir la logique des analyses économiques pour les analyses de coûts disproportionnés et la valorisation économique des milieux aquatiques.
- pour ses partenaires (membres des instances de bassin et grand public) : En février 2009, l'Agence a organisé un colloque sur l'évaluation économique des zones humides qui a permis de mettre en évidence les enjeux liés aux services rendus par ces milieux. En décembre 2009, l'Agence a organisé une soirée débat autour de Jean Tirole sur le thème des enjeux économiques de la gestion durable de l'eau.



Les enjeux économiques de la gestion durable de l'eau

Jean Tirole à l'Agence pour une soirée-débat.

Le 30 novembre 2009, l'Agence, Toulouse School of Economics (TSE) et l'Institut d'économie industrielle (IDEI) co-organisaient une soirée-débat sur les enjeux économiques de la gestion durable de l'eau.

Devant un public de plus de 250 personnes, Martin Malvy, président du comité de bassin, a rappelé que le schéma directeur

d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) et son programme de mesures adoptés le 16 novembre par le comité de bassin avaient fixé l'objectif ambitieux de parvenir à 60% des eaux du bassin en bon état dès 2015 et que cette ambition avait un coût : 4 milliards d'€.

« C'est dire l'importance de la dimension économique de notre politique de l'eau, c'est dire l'apport précieux que l'on peut attendre de la communauté scientifique, tout particulièrement les économistes, pour aborder ces champs de la connaissance complexes mais indispensables à l'éclairage de nos décisions ».

A quelques jours du sommet de Copenhague qui devait poser les bases d'un nouvel accord international, un regard d'économiste sur les questions environnementales qui y devaient être débattues a été porté par Jean Tirole, médaille d'or du CNRS et directeur d'IDEI-TSE, expert qui joue un rôle particulièrement actif dans le débat sur le réchauffement climatique.

Il a souligné le contraste saisissant entre des déclarations volontaristes pour...2050,

- « cela ne mange pas de pain » - et un refus de s'engager sur des objectifs contraignants pour 2020 (cf. EU, Russie, Canada, Chine...).

« Ce qui se profile à Copenhague, c'est un accord à minima dont l'attentisme prolonge celui de Kyoto et nous met loin des objectifs du GIEC* »

Il a listé quelques actions qui devraient être menées, selon lui, pour une réelle efficacité : fixer un prix unique du carbone et améliorer le marché mondial des permis d'émission, par exemple.

Au lieu de cela, « pour plaire à tous, c'est une accumulation de propositions d'usines à gaz inefficaces (régimes sectoriels multiples, marchés de droits cloisonnés, mécanismes de compensation diverses, normes diverses...), autant de rustines de droite et de gauche ».

« Dans les circonstances actuelles, a-t-il conclu, un accord de plus court terme prévoyant des actions concrètes précoces, préalable d'un accord plus permanent mais qui nous mettrait sur les bons rails, serait déjà un grand succès ».

Jean-Pierre Amigues, chercheur à TSE a complété les propos de Jean Tirole en livrant une analyse du rôle que peuvent jouer les économistes pour faire face aux impacts du réchauffement climatique sur la gestion de l'eau.





Comment convaincre de l'utilité des dépenses liées aux ambitions du bon état des eaux ? Quel prix pour la nature ? Quel partage efficace de la ressource en eau ? Comment mieux valoriser l'eau, pour quels bénéfices et à quel prix ? Quelques questions qui ont fait l'objet d'un long échange entre économistes, acteurs de l'eau et grand public.

Les prolongements de la soirée

Une convention a été signée entre l'Agence, l'Institut d'économie industrielle (IDEI) et Toulouse School of Economics (TSE) pour un partenariat qui portera notamment sur le développement de programmes de recherche, comme l'évaluation économique des impacts de l'utilisation des pesticides ou encore l'analyse comparative des instruments économiques (ex : quotas, taxes, contrats) utilisables pour faire face à des problèmes de gestion de la ressource en eau.

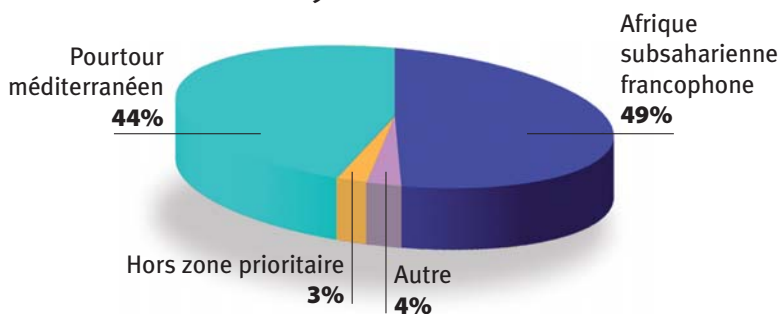
« De longue date partie prenante de nombreux programmes de recherche qui ont trait à l'eau (Cemagref, Ifremer, ce soir TSE et IDEI, prochainement BRGM), bientôt dotée d'un conseil scientifique, l'agence de l'eau Adour-Garonne, a conclu son directeur général Marc Abadie, sera le lieu où se croiseront expertises disciplinaires pointues et demandes sociétales afin de permettre aux gestionnaires de l'eau de prendre des décisions en toute connaissance de cause. A ce carrefour, l'agence de l'eau entend ainsi jouer pleinement son rôle d'animateur de la politique de l'eau du bassin ».

❖ Programme d'aide au développement

La coopération décentralisée s'est développée en 2009

Concernant le soutien à des projets de solidarité, les objectifs sont atteints et même dépassés: 1 M€ d'aides pour 21 dossiers, dont 83 % en zone prioritaire (Afrique subsaharienne et pourtour méditerranéen).

Répartition géographique des projets de solidarité retenus en 2009



L'Agence a participé au cinquième forum mondial de l'eau, organisé du 16 au 22 mars à Istanbul. Ce Forum a été l'occasion de rencontrer de nombreux partenaires de la politique de coopération décentralisée conduite par le bassin Adour Garonne, notamment en Afrique subsaharienne francophone et dans les pays du pourtour méditerranéen.



Dans ce cadre, le président Martin Malvy a signé le 16 mars 2009 avec Shaddad Attili, président de l'Autorité palestinienne de l'eau (PWA), la convention opérationnelle 2009 de coopération pour les 6 districts de la zone nord de la Cisjordanie.

A noter également l'organisation au Maroc, en partenariat avec l'Agence RMC et des agences hydrauliques de bassin marocaines, d'un atelier sur la qualité des eaux superficielles et souterraines.

Plusieurs missions d'évaluation ont été effectuées au Liban, en Palestine et au Burkina Faso ainsi qu'une mission d'expertise en Cisjordanie et à Gaza pour le compte de l'Union européenne.

Enfin, 6 délégations étrangères venant de Chine, du Sénégal, de Pologne, du Maroc et de Palestine ont été reçues à l'Agence.

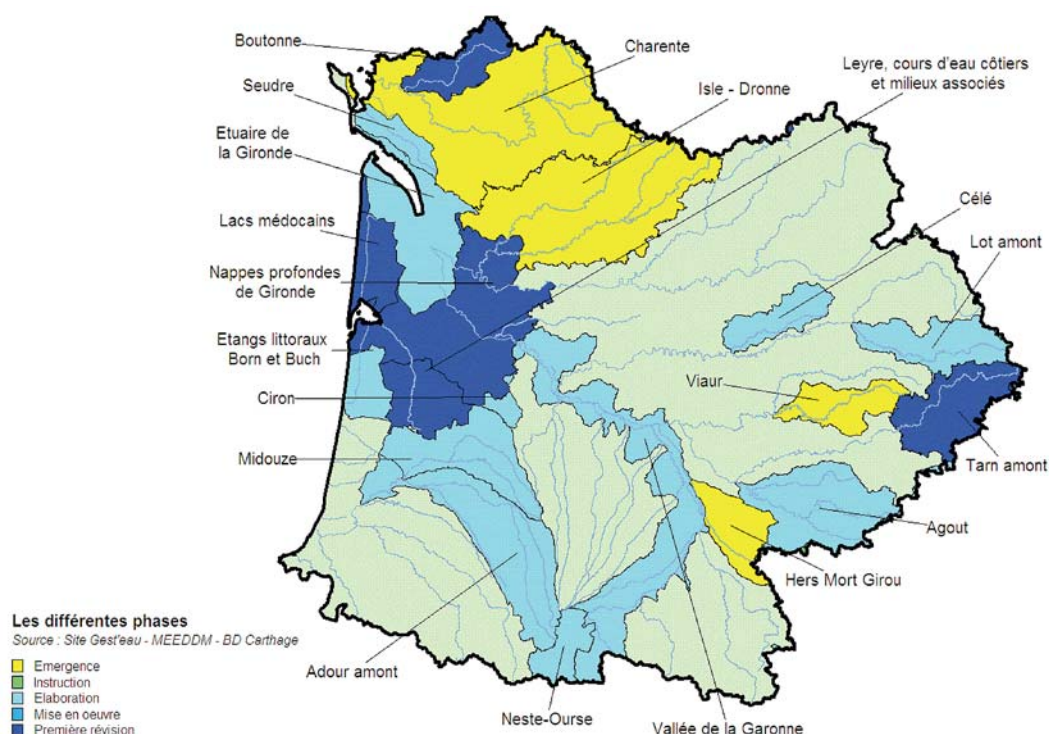
❖ Démocratie participative et écologique

Consultation des partenaires institutionnels sur les projets de SDAGE/PDM.

Les partenaires institutionnels ont été consultés sur les projets de SDAGE et de PDM 2010/2015, du 9 janvier au 11 mai 2009.

Les résultats du traitement des avis et propositions des partenaires institutionnels ont été traduits, après arbitrages par le comité de bassin, d'une part dans les versions définitives des SDAGE/PDM 2010/2015 et d'autre part dans une base de données mise en ligne sur le site Internet de l'Agence.

Etat d'avancement des SAGE du Bassin Adour Garonne.



Les équipes ayant été mobilisées sur le projet de SDAGE et de PDM, il n'y a pas eu d'avancement notable des cinq SAGE approuvés et des quatorze SAGE en préparation sur le bassin. En revanche, deux nouveaux SAGE se préparent sur des territoires de grande superficie : Isle Dronne (7 500 km²) et Charente hors Boutonne (9 000 km²). Afin de dynamiser cette politique de mise en place de SAGE, le SDAGE a fixé une liste de SAGE « nécessaires » à élaborer d'ici 2015 (9 SAGE déjà engagés + 5 SAGE à engager).

Pour les contrats de rivière, deux dossiers ont été agréés par la commission planification en 2009 (dossier sommaire du contrat de rivière Lot aval et dossier définitif du contrat de rivière Tarn amont) et un nouveau contrat de rivière est en phase d'émergence (Cérou-Vère). Sept contrats de rivière signés sont en cours ; trois contrats de rivière sont en préparation.

❖ Une information mieux partagée

Avec la mise en service du portail de bassin, l'Agence a tenu ses engagements en matière de diffusion et de mise à disposition des données sur l'eau.

Ce portail permet l'accès à diverses informations (planification et gestion de l'eau, données sur l'eau, avec un onglet "DONNÉES SUR L'EAU" qui présente les thèmes suivants :

- Ressource en eau (qualité, quantité, ...)
- Description du milieu naturel (bassins versants, cours d'eau, aquifères, ...)
- Réglementation et Programmation (SDAGE, SAGE, Zonages divers)
- Pollution et dépollution (STEP, rejets, déchets, ...)
- Usages de l'eau (barrages, prélèvements)
- Documentations sur l'eau (études réalisées)

Le portail de Bassin a été complété tout au long de l'année 2009 et présenté à tous les acteurs du Bassin début 2010. <http://adour-garonne.eaufrance.fr/>



L'objectif de géolocalisation des données d'état, de pression et d'impact à des fins de connaissance a conduit l'Agence à développer des outils permettant des représentations spatiales qui viennent conforter les approches territoriales et préciser les zones à enjeux afin d'objectiver la politique d'intervention. L'outil cartographique a été déterminant pour la réalisation du SDAGE approuvé fin 2009.

Par ailleurs, lors de la mise en oeuvre de la directive par le SDAGE 2010/2015 et son programme de mesures associé, un programme de surveillance doit être établi pour suivre l'état écologique et chimique des différentes masses d'eau (cours d'eau, plans d'eau, côtières et transition, souterraines). Le programme comprend 4 volets :

- le contrôle de surveillance,
- les contrôles opérationnels,
- les contrôles d'enquêtes,
- les contrôles additionnels.

L'année 2009 a vu la mise en place progressive des réseaux de contrôles opérationnels (RCO). Ces RCO ont pour objectif d'évaluer les améliorations liées aux actions mises en place dans le cadre du programme de mesures et de préciser les conditions requises pour atteindre le bon état à l'échéance retenue.

Bilan des aides

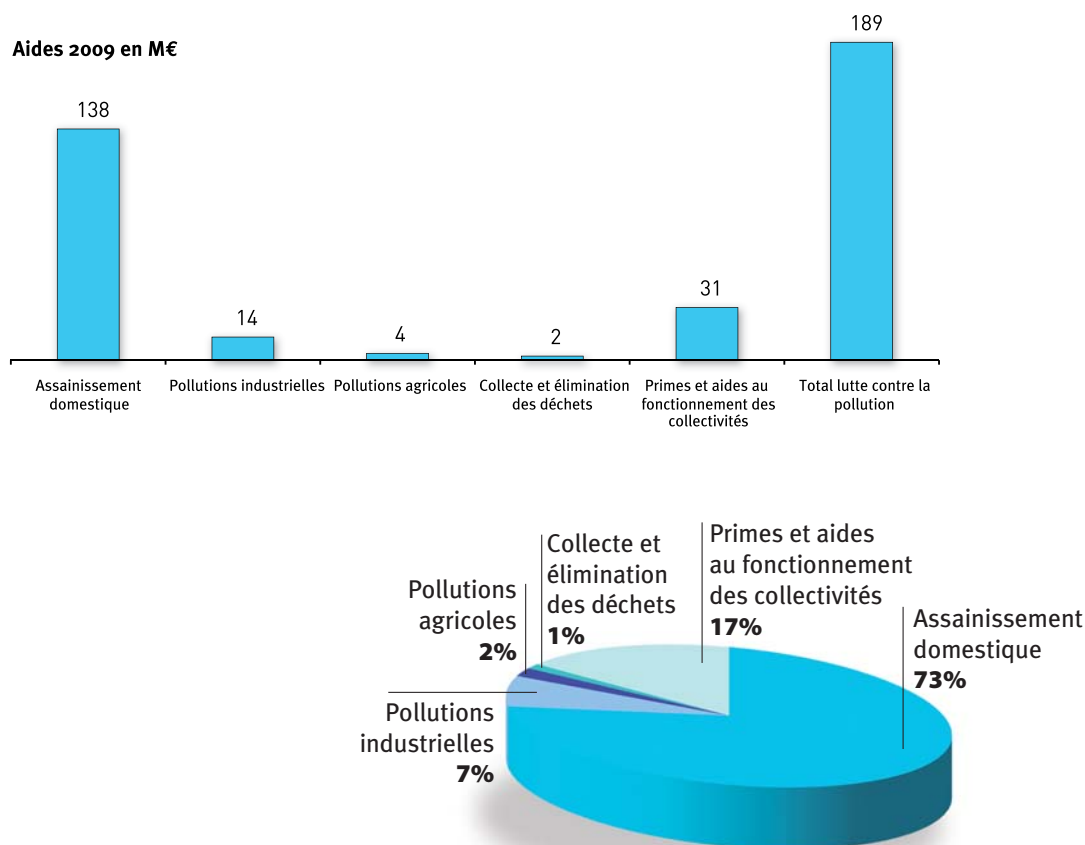
L'Agence a engagé 249 millions d'euros d'aides en 2009, soit un taux d'exécution de près de 88%. L'année 2009 a été marquée par la révision du 9e programme portant principalement sur les dotations des lignes 11 et 12. L'objectif poursuivi a été de répondre à la forte demande d'aides sur ces lignes, supérieure aux dotations initiales du programme. Ainsi, afin de faire face aux fortes accélérations dues aux mises en conformité vis-à-vis de la directive ERU, il a été décidé à la majorité du conseil d'administration, de recourir à un emprunt auprès de la Caisse des dépôts et consignations afin de libérer des dotations supplémentaires pour les stations d'épuration et les réseaux d'assainissement.

Montant des aides attribuées en 2009 :

en M€	Dotation initiale 2009	Dotation révisée 2009	Engagement 2009	% Engagement
Lutte contre la pollution	127,5	202,4	189,2	93,4%
Ressources en eau et milieux aquatiques	48,0	67,1	47,9	71,4%
Conduite et développement des politiques	14,6	14,1	11,8	83,7%
Total aides	190,1	283,6	248,9	87,8%

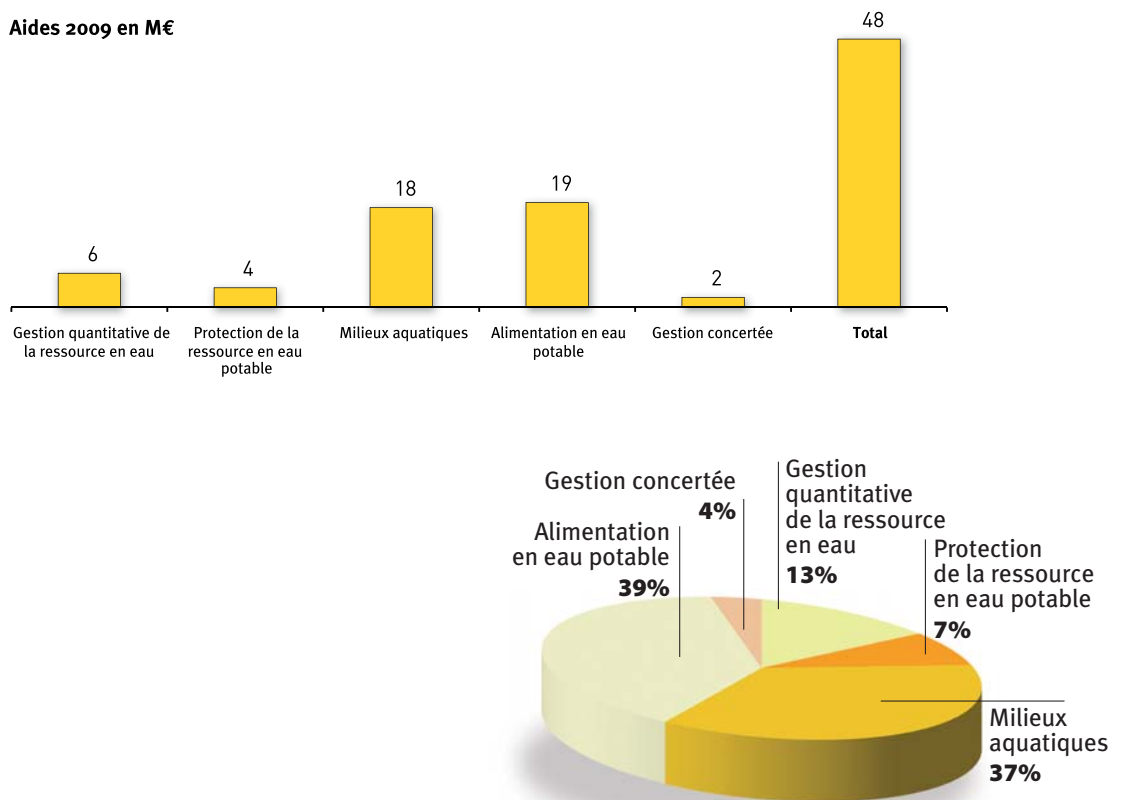
Avec plus de 75% des aides attribuées, la lutte contre la pollution demeure un axe stratégique et prioritaire du 9e programme. Toutefois, la lutte contre les pollutions d'origine agricole est insuffisante au regard des enjeux pour l'eau potable.

Aides 2009 en M€



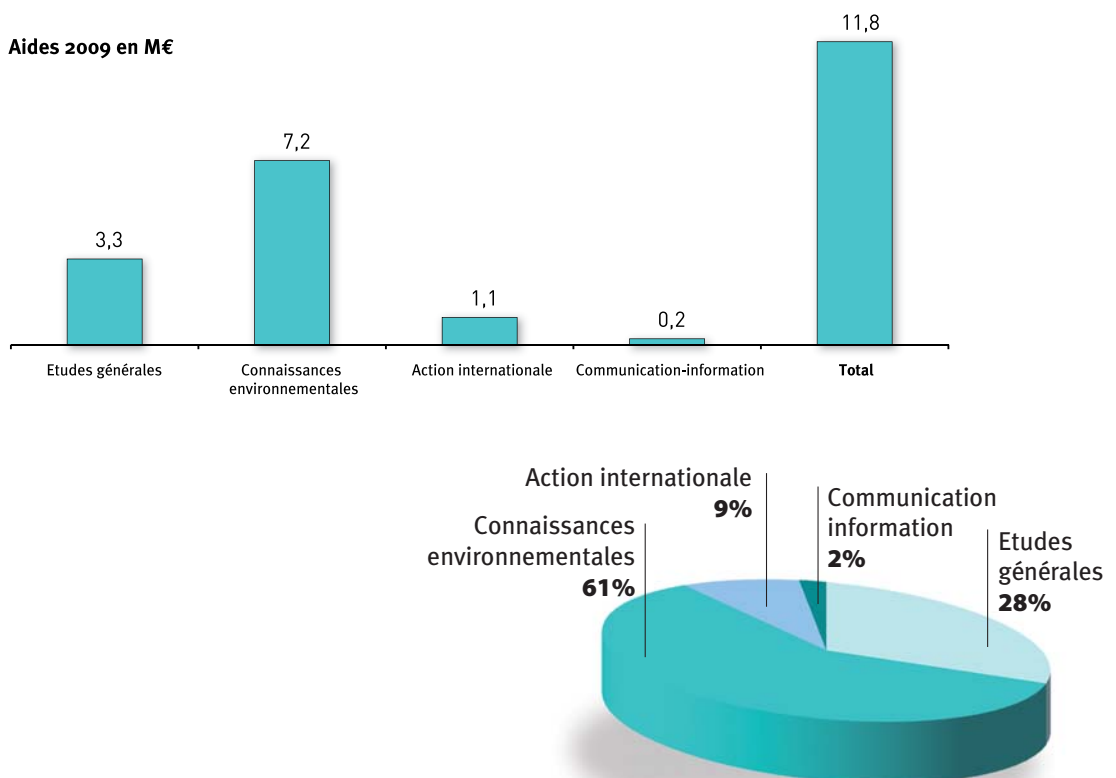
20% des aides attribuées en 2009 visent à améliorer la ressource en eau et les milieux aquatiques.

Aides 2009 en M€



5% des aides sont attribuées pour l'accompagnement d'études, de réseaux de mesures et de projets de coopération internationale.

Aides 2009 en M€



Bilan des redevances

L'année 2009 a vu le basculement du système des redevances avec l'intégration des modalités de la LEMA. Ces modalités étaient en effet applicables aux activités à compter du 1er janvier 2008. De nouvelles redevances sont entrées en vigueur : redevance pour modernisation des réseaux de collecte (pour les collectivités et l'industrie), pour pollutions diffuses, pour alimentation d'un canal, pour stockage d'eau en période d'étiage, pour obstacle sur cours d'eau et pour protection des milieux aquatiques. Les redevances existantes (pollution d'origine domestique, pollution d'origine non domestique, pollution des activités d'élevage, prélèvements opérés par les collectivités, prélèvements pour usages industriels, pour l'irrigation et pour le fonctionnement des ouvrages hydroélectriques) ont vu, pour certaines, leurs modalités de calcul profondément modifiées.

Ainsi, par exemple, la modification des seuils physiques de perception a conduit à intégrer de nouveaux contribuables. Un nombre important de redevables potentiels a donc été interrogé en 2009. Cela a conduit à une forte sollicitation des services à la fois pour répondre à ces nouveaux assujettis mais également pour expliquer les changements à l'ensemble des contribuables. Les aspects fiscaux, grande nouveauté de la LEMA qui intègre des pénalités dans différentes situations, ont également donné lieu à de nombreux échanges.

Malgré ces contraintes la quasi-totalité des redevances ont été émises en 2009 et les recettes de redevances correspondent à 1,5% près aux prévisions.

Tout ceci s'est fait dans un contexte de changement de l'outil informatique pour l'ensemble des redevances, hors industrie. L'agence a développé une application commune de calcul, ce qui a nécessité, là encore, un investissement important des utilisateurs, en phase de démarrage. D'autre part, cet outil a servi de base au développement d'une application unique de calcul des redevances commune à 3 agences (projet ARAMIS des agences Artois Picardie, Loire Bretagne et Adour Garonne). L'année 2009 a permis la construction d'ARAMIS pour une entrée en exploitation effective en 2010.

Toujours dans le domaine des améliorations technologiques, un portail de télédéclaration développé pour les 6 agences a été ouvert pour une partie des redevances en 2009 (il le sera pour la totalité en 2010).

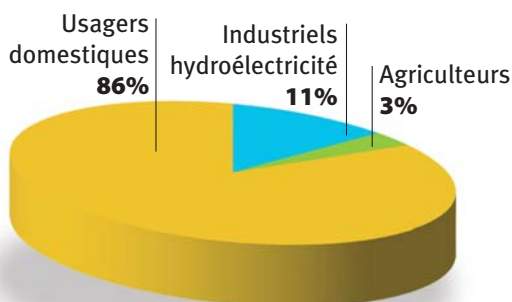
Enfin, les travaux interagences se sont poursuivis avec pour objectif de définir des référentiels communs. L'harmonisation des procédures a abouti en 2009 à l'élaboration d'un guide juridique et fiscal et d'un guide pour les déclarations de créances dans le cadre des procédures collectives. La mise en place de fiches questions/réponses communes ayant pour vocation de figurer sur les sites Internet des agences est également en cours de finalisation fin 2009/début 2010.

Enfin, l'année 2009 est marquée pour notre agence par la révision du 9ème programme. En effet, afin de disposer des moyens nécessaires à l'atteinte des résultats attendus l'Agence devrait se doter de recettes supplémentaires. La réflexion a donc été menée sur les marges de manœuvre en terme de redevances, sachant que les taux appliqués sur le bassin Adour Garonne figurent, même à l'issue de cette hausse, parmi les plus bas des six bassins français. Ceci a conduit à faire évoluer à la hausse, de manière différenciée, certaines redevances.

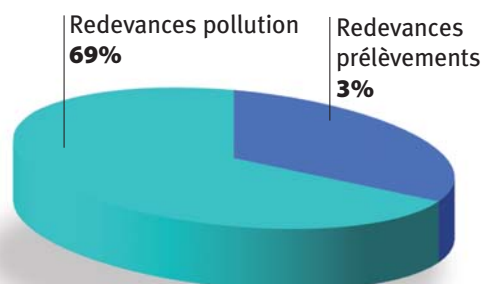
Bilan des redevances 2009

182 millions d'euros de redevances ont été émis en 2009 au titre de l'année d'activité 2008.

**Redevances 2009 :
répartition par usagers**



**Redevances 2009 : répartition
par type de redevances**



Les dépenses

L'ensemble des dépenses constatées représente un taux d'exécution de 99% du budget après DM1.

Dépenses d'intervention

Avec 188 M€, les dépenses d'intervention constituent 80% de l'ensemble des dépenses de l'Agence.

Les stations d'épuration et les réseaux d'assainissement constituent la part la plus importante des dépenses d'intervention (69 M€, soit 37% de l'ensemble de ces dépenses).

Fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement représentent 8,6% des dépenses globales (elles représentaient 9,6% des dépenses en 2008) dont 81% pour les dépenses en personnel.

DEPENSES en M€	Rappel 2008	2009
Dépenses d'interventions	164,4	188,0
Lutte contre la pollution	119,1	136,6
Gestion des milieux	37,9	42,7
Conduite et développement des politiques	7,4	8,7
Rémunération des distributeurs d'eau	1,1	1,5
Fonctionnement	19,3	20,3
Personnel	15,4	16,5
Dépenses courantes hors informatique	3,3	3,2
Dépenses courantes informatiques	0,6	0,6
Immobilisations	1,0	1,3
Equipements	0,2	0,4
Equipements informatiques	0,7	0,8
Personnel	0,1	0,1
Autres dépenses*	3,6	11,7
ONEMA	9,1	9,1
TOTAL	198,5	235,4

RECETTES en M€	Rappel 2008	2009
Redevances pollution	121,7	127,5
Collectivités	109,0	107,7
Industriels	12,0	7,0
Agricole	0,7	12,8*
Redevances prélèvement	32,4	47,1
Collectivités	25,2	35,2
Industriels	3,9	7,1
Agricole	3,2	4,9
Hydro-électricité	5,0	4,8
Divers (protection milieu aquatique)	1,0	2,0
Remboursement des avances	28,7	26,0
Prêt CDC		22,0
Autres recettes	3,6	1,4
Revenus financiers	0,2	1,3
Total recettes	192,5	232,1
Prélèvement sur le fonds de roulement	6,0	3,3
TOTAL	198,5	235,4

Les recettes

Redevances

Avec 181,6 M€, les redevances pollution et prélèvement représentent le financement principal de l'Agence, soit près de 80% de l'ensemble des recettes.

Remboursement des avances

Ils représentent 11% de l'ensemble des recettes et sont en baisse de 10% par rapport aux remboursements des avances effectués en 2008 (baisse régulière depuis le début du programme).

Prêt Caisse des Dépôts et Consignations

Les recettes 2009 intègrent un premier tirage de 22 M€ sur le prêt de la Caisse des Dépôts et Consignations.

Prélèvement sur le fonds de roulement

Au terme de l'exercice 2009, le prélèvement sur le fonds de roulement s'établit à 3,31 M€.

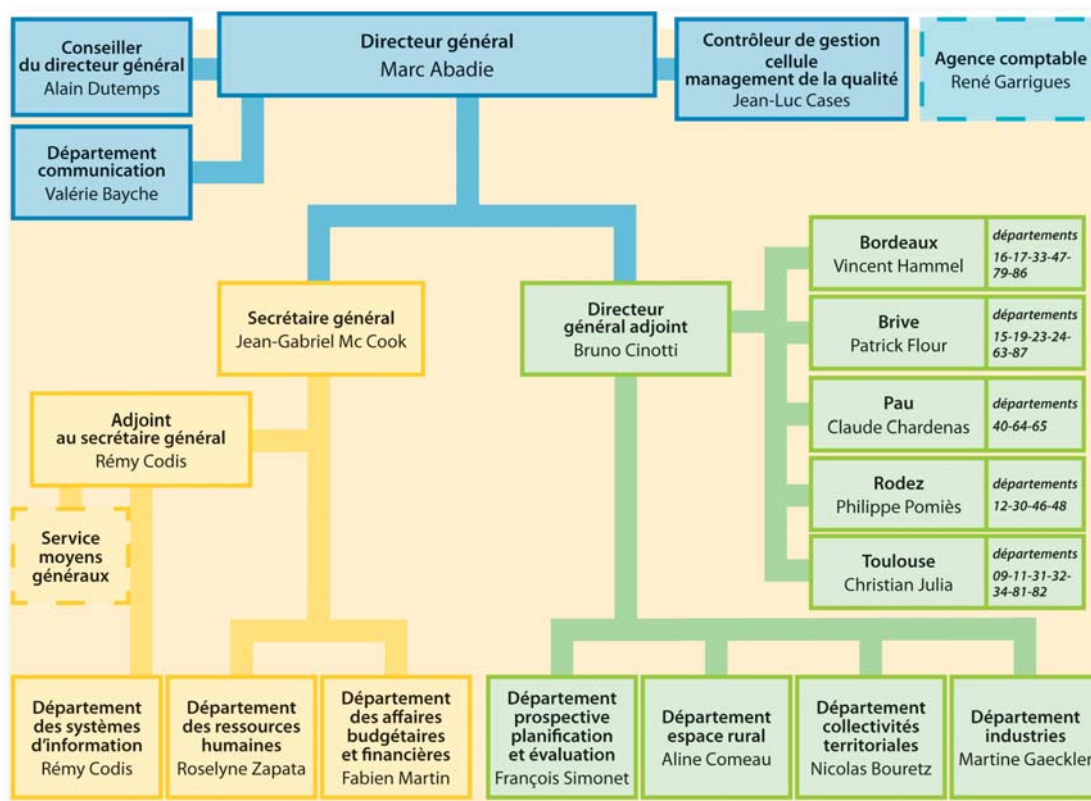
Annexe F du contrat d'objectifs

code	Nom de l'indicateur	Sous-indicateur	Valeur T0 2006	Réalisation 2007	Réalisation 2008	Réalisation 2009	Valeur cible 2012
1	Planification des SAGE	Surface du Bassin couvert par des SAGE	54 800	55 000	61 000	70 000	76 000 km2
		Nb de SAGE du Bassin	16	17	18	19	23 SAGE en cours
2	Action internationale	Loi Oudin Santini-nb bénéficiaires	50 000	164 665	473 272	900 000	1 000 000 sur le programme
3	Adoption du SDAGE 2009			Projets SDAGE et PDM adoptés par le Comité de Bassin du 03/12/07	Adoption de l'additif au projet de SDAGE/PDM 2010/2015 par le Comité de Bassin du 01/12/2008	SDAGE et PDM adoptés en novembre 2009	
4	Connaissance des rejets dans le milieu	Nb de sites industriels faisant l'objet d'un suivi annuel	33		60		
		Nb d'agglomérations ayant mis en place une auto surveillance réseaux	0%	2%	2%	3%	20% d'agglomération
5	Eaux Résiduaires Urbaines	Nb stations non-conformes et en cours de mise en conformité/nb conformes	18%	10%	<10%* 18%**	en cours de calcul	0 stations non-conformes ou en cours de mise en conformité
		Pourcentage des AP annuelles de la ligne 11 consacrés à la mise en conformité ERU	13%	42%	62%	70%	60% en 2012 72% sur le programme
6	Lutte contre les pollutions industrielles	Réduction des matières inhibitrices (MI)	313 Tequitox/an			282 Tequitox/a	250 Tequitox/an soit -20% de réduction/2006
7	Lutte contre les pollutions diffuses	Montants consacrés (M€)	7,4 M€ en moyenne sur le 8e prog	9,3	5,458	4,253	16,5 M€ en 2012 soit 73 M€ sur le programme
		Surfaces concernées par les MAE (ha)	0	0	68	583	40000 ha sur le programme
		Nb exploitations concernées par le PVE	0	0	140	184	3500
8	Protection des captages	Nb captages protégés	48% des captages aidés	53%	55%	64%	100% protection de captages programmés
		Capacité de production protégée	475 Mm³	548 Mm³	559 Mm³	618Mm³	1 000 Mm³ à la fin du programme

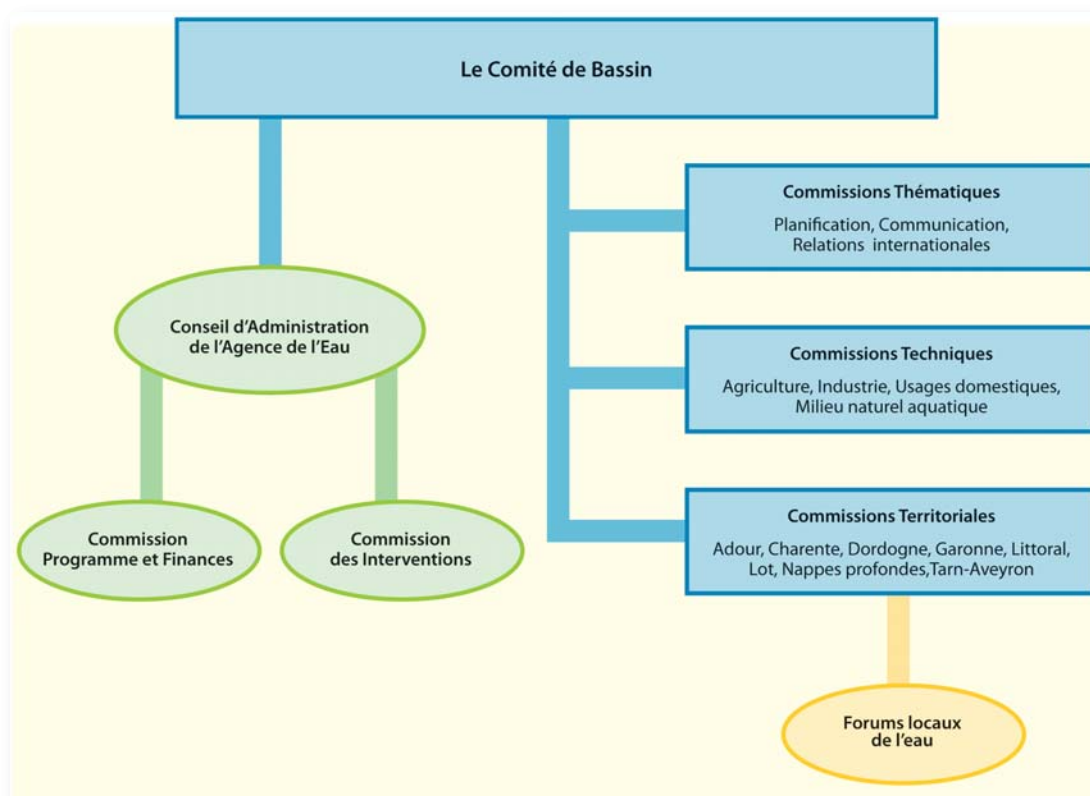
9	Retenues	nvx volumes stockés pour le soutien d'étiage	49 Mm3	59	60	63	66
10	Conformité des eaux brutes à vocation de production d'eau potable	Montant des travaux réalisés pour la pollution d'origine anthropique (M€)	non significatif	36,9	46,9	49	50 M€ de travaux financés sur le programme
11	Limitation des effets des secheresses	Opérations en faveur de la gestion des prélèvements sur la ressource	non significatif	94	201	159	1600 sur le programme
		Volumes d'eau sur lesquels portent les opérations financées					non disponible
12	Milieux aquatiques et zones humides	Linéaire bénéficiant d'un financement Agence				11 327	
		zones humides bénéficiant d'un financement Agence	8 200 ha	5 010	14 500	17 950	20 000 ha
		nb d'ouvrages cumulés rendus franchissables					
13	Prévention des inondations						
14	Suivi des redevances	Suivi du taux de contrôle des redevables	4%	4%	13,2%	3%	4%
15	Solidarité urbain-rural	Montant des aides spécifiques de solidarité rurale M€	10	25,3	27,3	38	160 M€ sur le programme
16	Consultation du public				Consultation du public réalisée entre avril et octobre 2008	Consultation réalisée	
17	Formation	nb jours	1000/an	1 300	891	1 208	1500/an
		nb agents	200/an	195	192	220	225/an
		nb agents formation qualifiante ou diplômante	3/an	2	3	2	4/an
18	Projet d'établissement					avant projet présenté en décembre 2009	
19	Effectifs de l'Agence	en ETPT		270	265	264	266
20	suivi du fonctionnement	Part du fonctionnement dans le programme de l'Agence	11%	10%	10%	8%	9%

Organigrammes

L'agence de l'eau Adour-Garonne au 31/12/09.



Les instances de bassin



Composition du conseil d'administration en 2009

Composition du bureau

Président	M. Marc CAFFET
Premier vice-président	M. René MASSAT
Deuxième vice-président	M. Michel PAQUET
Président de la commission programme et finances	M. Jean LAUNAY
Vice-président de la commission programme et finances	M. Alain VILLOCEL
Président de la commission des interventions	M. Marcel MENIER
Vice-président de la commission des interventions	M. Jean CAMBON
Représentant du collège de l'Etat	M. Gilles CHOISNARD

Participants de droit

Le directeur général de l'agence de l'eau Adour-Garonne	M. Marc ABADIE
Le délégué du bassin Adour-Garonne	M. André CROCHERIE
Assesseur	M. Frédéric CAMEO PONZ

Composition du conseil d'administration

Représentants des Usagers et Personnes Qualifiées

UNICEM	M. Michel AZIMONT
Président de la chambre d'agriculture du Lot	M. Jacques BEX
Délégué de l'UNAF	M. Pierre BOUGES
Union des industries chimiques d'Aquitaine	M. Yves CASENOVE
Administrateur de nature Midi-Pyrénées	M. Frédéric CAMEO PONZ
Directeur délégué EDF production ingénierie hydraulique	M. Jean COMBY
Vice-président de la chambre d'Agriculture des Pyrénées Atlantiques	M. Guy ESTRADÉ
Président de la FPPMA de la Charente	M. Richard IRIARTE
Président de l'ADEBAG	M. Marcel MENIER
SMURFIT	M. Michel PAQUET
Directeur général de la compagnie d'aménagement des coteaux de Gascogne	M. Alain VILLOCEL

Représentants des Collectivités Territoriales

Conseiller général de la Gironde	
Maire de Fargues de Langon	M. Pierre AUGÉY
Maire de Valdériès	
Vice-président du conseil général du Tarn	M. André CABOT
Vice-président du conseil général de Tarn-et-Garonne	
Maire de Nègrepelisse	M. Jean CAMBON
Adjointe au maire de Fleurance	Mme Emilie DENNIG
Président de l'Institution Adour	
Conseil général des Hautes-Pyrénées	M. Jean-Claude DUZER
Adjointe au maire de Bayonne (64)	
Conseillère communautaire de la Communauté d'agglomération de Bayonne-Anglet-Biarritz	Mme Dominique GENTILI
Adjointe au maire de Toulouse	Mme Régine LANGE
Député-maire de Bretenoux	M. Jean LAUNAY
Vice-président du conseil général de l'Ariège	M. René MASSAT
Conseillère régionale du Limousin	Mme Murriel PADOVANI-LORIOUX
Vice-président du conseiller général Aveyron	M. René QUATREFAGES

Représentants de l'Etat

Le directeur régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) Midi-Pyrénées, Délégué de bassin Adour-Garonne	M. André CROCHERIE
L'adjoint au délégué de bassin, chef du service biodiversité et ressources naturelles à la DREAL Midi-Pyrénées	M. Hervé BLHUM
Le directeur régional adjoint de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement Midi-Pyrénées	M. Thierry GALIBERT
Le directeur régional des affaires maritimes de Gironde	M. Jean-Michel SUCHE
Le directeur régional des affaires sanitaires et Sociales de Midi-Pyrénées	M. Ramiro PEREIRA
Le directeur régional de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes de Midi-Pyrénées	M. Jean BECHARD
Le commissaire à l'aménagement des Pyrénées	M. Charles PUJOS
Le trésorier payeur général de la région Midi-Pyrénées et de la Haute-Garonne	M. Hervé LE FLOCH LOUBOUTIN
Le directeur régional de l'agriculture et de la forêt de Midi-Pyrénées	M. Michel SALLENAVE

Ou

L'ingénieur général chargé du bassin Adour-Garonne auprès du ministre chargé de l'Agriculture	M. Alain ROUX
Le Directeur général des voies navigables de France	M. Thierry DUCLAUX
Le secrétaire général pour les affaires régionales de Midi-Pyrénées	M. Pascal BOLOT

Représentants du personnel de l'Agence de l'Eau

(Titulaire)	Melle Marie-Christine MOULIS
(Suppléant)	M. Robert ESTRADÉ

Participants de droit avec voix consultative

Le président du comité de bassin Adour-Garonne	M. Martin MALVY
Le directeur général de l'agence de l'eau Adour-Garonne	M. Marc ABADIE
Le commissaire du gouvernement	M. Hervé BRULE
L'agent comptable de l'agence de l'eau Adour-Garonne	M. René GARRIGUES

Autorité chargée du contrôle financier

Le contrôleur financier	Mme Maud BAILLY-TURCHI
-------------------------	------------------------

Crédits photos :

Bernard Tauran
Robert Estrade (AEAG)
Gilles Adam (DREAL Aquitaine)
Pierre Barthe
Jean-Jacques Gelbart
Yvon Monet
François Dussenty (AEAG)

SIEGE

TOULOUSE

90, rue du Férétra
31078 Toulouse Cedex 4
Tél. : 05 61 36 37 38

DELEGATIONS

BRIVE

94, rue du Grand Prat
19600 Saint-Pantaléon-de-Larche.
Tél. : 05 55 88 02 00

PAU

7, passage de l'Europe
BP 7503
64075 Pau Cedex
Tél. : 05 59 80 77 90

TOULOUSE

46, avenue du Général Decrouette
31100 Toulouse
Tél. : 05 61 43 26 80

RODEZ

Rue de Bruxelles - Bourran BP 3510
12035 Rodez Cedex 9
Tél. : 05 65 75 56 00

BORDEAUX

Quartier du Lac - 4, Rue du professeur André Lavignolle
33049 Bordeaux Cedex
Tél. : 05 56 11 19 99



www.eau-adour-garonne.fr

